



©Xavier de Boveau, Arnaud Olszak, Soriano, Sarragosa

RAPPORT 2018

sur la situation en matière
de développement durable

Introduction

Suite à l'Accord de Paris, fruit de la COP 21 qui s'est tenue en 2015, l'objectif mondial est de limiter le réchauffement moyen du globe à 1,5°C.

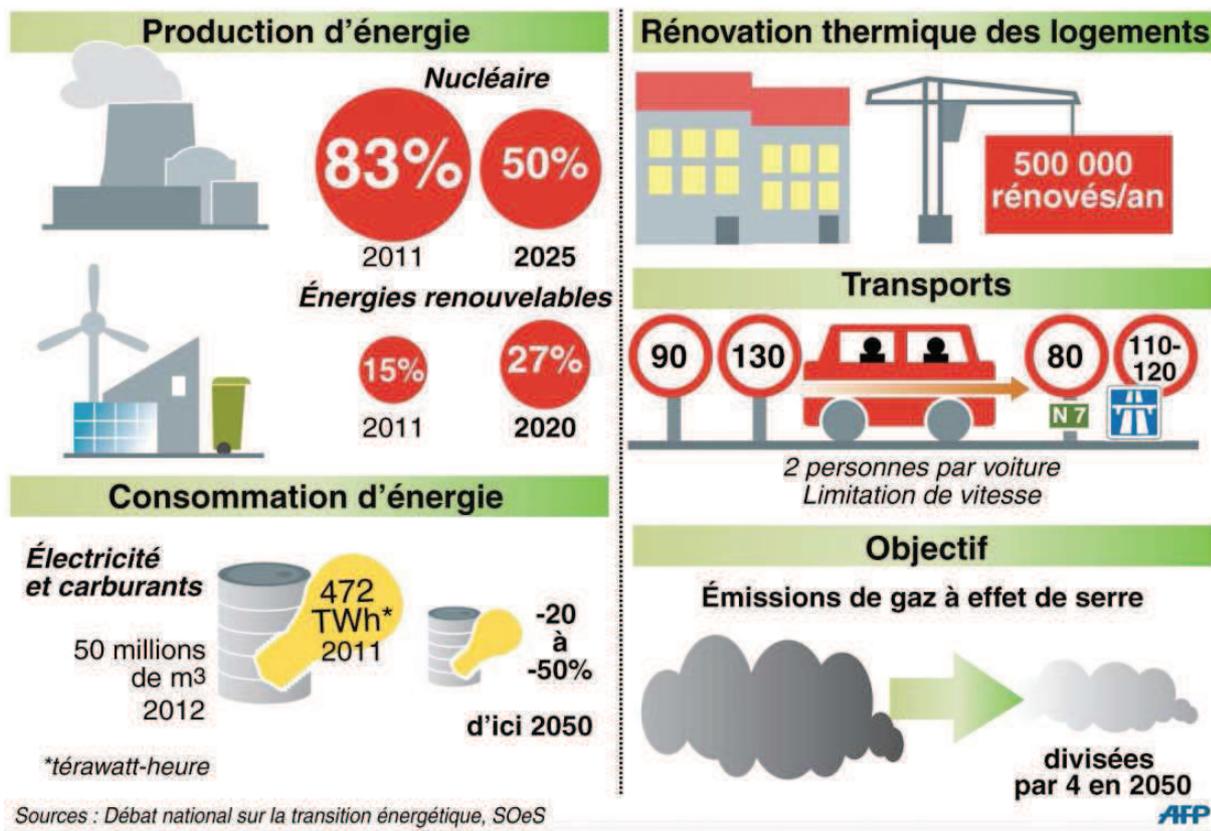
Plus de 160 pays ont déposé, depuis 2015, des engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effets de serre. Ceux qui ne l'ont pas fait doivent le faire d'ici 2020. Par la suite, ces engagements nationaux devront être mis à jour tous les cinq ans.

Par ailleurs, à partir de 2023, les pays feront le "*bilan mondial*" de leurs efforts collectifs tous les 5 ans également.

La France n'a pas attendu ces échéances internationales pour se mobiliser puisque dès 2007, elle tenait le Grenelle de l'Environnement, ayant abouti à la promulgation des lois « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 » respectivement en 2009 et 2010. Ce cadre juridique attentif au respect de l'environnement a été complété par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015. Cette loi fixe des objectifs à moyen et long termes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.

Enjeux majeurs de la transition énergétique en France



La présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, du « rapport en matière de développement durable » est prévue par le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le présent rapport rend compte des actions menées en 2018 et des perspectives à venir en 2019 sous le prisme de cinq finalités du développement durable énumérées dans le Code de l'environnement :

-  - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
-  - La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
-  - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
-  - L'épanouissement de tous les êtres humains,
-  - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce document reprend, sans les détailler à nouveau, les actions décrites dans les premiers rapports en précisant leur point d'avancement et les résultats obtenus. Il permet également de mettre en avant certaines politiques, programmes et actions en cours dont la réalisation et le résultat ont été achevés dans l'année ou sont attendus à court terme.

Table des matières

I - Lutter contre le changement climatique	6
A) La construction de bâtiments moins énergivores	6
➤ L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (p6)	
➤ L'urbanisme : la Z.A.C. Ile-Seguin-Rives de Seine (p9)	
➤ La prise en compte du développement durable dans les projets et les réalisations architecturales (p13)	
➤ L'énergie et les bâtiments communaux (p14)	
B) La préservation de la qualité de l'air.....	16
➤ Le développement d'une mobilité urbaine alternative à la voiture (p16)	
➤ Un espace public plus sécurisé, accessible, apaisé et convivial en faveur des modes de déplacements doux et des usagers à mobilité réduite (p20)	
II - Préserver la biodiversité et protéger les milieux, les ressources.....	24
A) Impliquer tous les acteurs	24
➤ La Maison de la nature et de l'arbre (p24)	
➤ Focus sur la prise en compte de la biodiversité et des trames vertes et bleues dans l'aménagement des espaces publics (p25)	
B) L'investissement, vecteur de durabilité	26
➤ Schéma directeur d'assainissement (p26)	
III- Veiller à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations.....	27
A) Participation des citoyens à la vie de la Cité	27
➤ Conseils de quartier (p27)	
➤ Rencontres publiques de quartier (p27)	
➤ Les élus à votre rencontre (p27)	
➤ Des moments festifs pour rassembler les Boulonnais (p28)	
B) La municipalité, attentive aux plus fragiles	30
➤ Le CCAS (p30)	
➤ Le Conseil Local de la Santé Mentale (p30)	
➤ La politique en faveur de la prévention des arrêts cardiaques (31)	
C) Boulogne-Billancourt au côté des associations.....	31
➤ La Banque alimentaire (p31)	
➤ La collecte de jouets (p32)	
➤ Le challenge contre la faim (p32)	
➤ Les rencontres solidaires (p33)	
➤ Le Noël des associations (p33)	

IV - Aider à l'épanouissement de tous les êtres humains.....	34
A) Accueil des personnes en situation de handicap	34
➤ Au sein des établissements de la « Petite Enfance » (p34)	
➤ Au sein des écoles boulonnaises (p35)	
➤ Le temps péri et extrascolaire (p35)	
➤ L'école des sports : une offre sportive adaptée (p36)	
➤ Accueil des adultes en situation de handicap (p37)	
➤ Offres sportives pour les établissements pour les personnes en situation de handicap de la Ville (p37)	
➤ Un accès au logement (p37)	
➤ L'Agenda d'accessibilité programmé- AD'AP (p37)	
B) Politiques éducatives à destination des enfants.....	38
➤ La « Petite enfance » (p38)	
➤ L'« Éducation » et la « Jeunesse » (p38)	
C) S'épanouir par le corps et l'esprit	40
➤ Le sport (p40)	
➤ La culture (p41)	
D) Des agents municipaux suivis et soutenus.....	42
➤ Amélioration des conditions de travail (p42)	
➤ Accès à la formation continue (p46)	
➤ Recrutement diversifié (p46)	
➤ Accompagnement et soutien social aux agents (p46)	
V - Développer des modes de production et de consommation responsables.....	47
A) Le recours de plus en plus fréquent à l'économie circulaire, aux circuits courts et aux produits Bio	47
➤ A travers les marchés alimentaires (p47)	
➤ A travers la restauration scolaire (p48)	
➤ A travers le restaurant administratif (p49)	
➤ A travers la commande publique (p49)	
VI - Perspectives 2019.....	50
A) Le Plan Climat Air Energie Territorial	50
B) Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre.....	51

I - Lutter contre le changement climatique

A) La construction de bâtiments moins énergivores

➤ L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) également appelée GPSO Energie est une association créée par Grand Paris Seine Ouest (GPSO), établissement public territorial dont Boulogne-Billancourt est membre et qui exerce pour son compte les compétences que la Ville lui a déléguées.

L'ALEC œuvre auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités territoriales pour promouvoir les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sur le territoire de GPSO en vue de lutter contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

En tant qu'adhérente de l'ALEC, la ville de Boulogne-Billancourt bénéficie des différents services proposés par l'agence, services cofinancés par GPSO, l'ADEME, la Région Ile-de-France, et l'OPH Seine Ouest Habitat.

- Pôle « professionnels »

L'ALEC apporte un appui technique et méthodologique pour accompagner les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine, ainsi qu'une aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs politiques énergie-climat.

- Pôle « particuliers »



satisfaisante.

L'Espace Info Energie de l'Agence est devenu **Espace Conseil Énergie FAIRE**, nouvelle marque de promotion de la rénovation énergétique de l'habitat créée en septembre 2018 par le gouvernement pour succéder au réseau Rénovation Info Service, dont la lisibilité était peu

L'Espace Conseil Énergie FAIRE, est animé par des conseillers spécialisés qui apportent leurs compétences et leur expertise aux habitants du territoire pour accompagner leurs projets de construction, de rénovation ou d'équipements en maison individuelle ou en copropriétés dans le but d'obtenir une meilleure efficacité énergétique.

Tous les 4èmes mardis du mois, un Conseiller Énergie FAIRE tient une permanence à Boulogne-Billancourt, accessible sur rendez-vous, à l'Hôtel de Ville. Les conseillers sont principalement sollicités sur

des questions d'efficacité énergétique liées à l'isolation, au chauffage des logements et d'audit énergétique auprès des copropriétés.

Depuis 2013, l'**Espace Conseil Énergie FAIRE met à disposition des copropriétés un outil, la plateforme web « CoachCopro[®] »**. Dédiée à la rénovation énergétique des copropriétés, cette plateforme web accompagne pas à pas les copropriétaires dans leurs démarches et projets, en apportant de nombreuses informations et conseils méthodologiques et techniques, et en leur offrant une plateforme d'échange privé.

Deux autres outils sont mis à la disposition du public ; il s'agit d'outils proposés et développés par GPSO, sur lesquels s'appuie l'ALEC pour ses conseils aux habitants :

- *La thermographie aérienne* : dans la nuit du 15 au 16 février 2010, un avion a survolé le territoire de la communauté d'agglomération, avec une caméra infrarouge (qui perçoit les rayons de chaleur). Le résultat de cette thermographie aérienne est une carte mise en ligne sur le site de l'agence, qui montre les déperditions de chaleur par le biais des toits du territoire.
- *Le potentiel d'ensoleillement* : toujours en 2010, la communauté d'agglomération a calculé le potentiel d'ensoleillement des toitures de son territoire. Le résultat est une carte mise en ligne sur le site de l'agence, qui montre le potentiel d'ensoleillement des toitures à 2 mètres près. Les Conseillers Énergie peuvent aider à comprendre et exploiter ces cartes.

Le bilan annuel pour le pôle Particuliers arrêté au 30 novembre 2018 de l'Espace Conseil Énergie FAIRE fait ressortir pour Boulogne-Billancourt :

- 54 demandes d'habitants
- 3 rendez-vous en mairie, laissant entendre qu'une communication dédiée serait à prévoir pour mettre en visibilité ce service gratuit
- 69 copropriétés boulonnaises suivies par les Conseillers Energie FAIRE représentant 4919 logements, dont 44 copropriétés inscrites sur la plateforme CoachCopro[®] bénéficiant des services en ligne de cette plateforme
- 218 personnes sensibilisées par l'intermédiaire d'animations effectuées sur le territoire de Boulogne-Billancourt dont :
 - Pour le public boulonnais
 - 141 visiteurs du stand de l'ALEC à la Journée de la Mobilité le 15 septembre 2018
 - Pour les animations accueillies à Boulogne visant un public boulonnais mais également plus largement issu de GPSO
 - 22 participants issus de GPSO aux 2 visites de copropriétés boulonnaises en cours de rénovation énergétique (12/06 et 20/10/18)
 - 41 participants issus de GPSO au lancement de la 3^{ème} saison du défi Familles à Energie Positive le 1^{er} décembre 2018
 - 14 professionnels présents pour le petit-déj' pro du 11/01/2018 portant sur les bâtiments performants

- Le Forum Rénovation Copro

L'ALEC a organisé le 15 novembre le Forum Rénovation Copro, 1^{er} forum de la rénovation énergétique en copropriété de GPSO. Cet évènement, qui a eu lieu à la base nautique Kosciusko-Morizet sur l'Île de Monsieur à Sèvres, a permis de faire se rencontrer les professionnels du domaine de la rénovation énergétique et les responsables de copropriétés du territoire afin de mettre en relation l'offre et la demande du secteur.



Les copropriétaires ont pu rencontrer 30 exposants dont les stands étaient répartis en 3 pôles :

- se faire accompagner (structures de conseil, institutions, architectes, bureaux d'études thermiques, énergéticiens),
- réaliser ses travaux (entreprises de travaux, organisations professionnelles),
- financer son projet (ingénieurs financiers, banques, tiers financeurs)

2 conférences organisées par l'ALEC et animées par sa chargée de mission copropriétés, étaient également proposées lors du forum autour de 2 thématiques « Le parcours d'un projet de rénovation énergétique : vision méthodologique et stratégique », et « Mobiliser les copropriétaires autour d'un projet de rénovation énergétique » ; elles ont été complétées par un atelier « Retours d'expériences » permettant aux visiteurs de rencontrer des copropriétaires engagés dans les travaux ou en phase de réflexion.

114 visiteurs ont été présents sur ce Forum Rénovation Copro, représentant environ 11 000 logements en copropriété.

Le Forum s'est clôturé avec la célébration des 10 ans de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, qui avait choisi de marquer cet anniversaire par un événement d'ampleur au service du territoire et des habitants.

- Défi FAEP



L'agence anime également pour le compte de GPSO le **défi « Familles à Energie Positive »** (FAEP). Ce challenge lancé aux habitants du territoire a pour but de réduire ensemble de façon concrète, efficace et ludique les consommations d'énergie et d'eau à la maison d'au moins 8% en modifiant quelques habitudes quotidiennes grâce à l'adoption d'éco-gestes. La 2ème édition du défi « Familles à Energie Positive » a vu concourir 13 équipes du territoire. Parmi elles, 27 familles boulonnaises ont relevé le défi.

Pour la troisième saison lancée en décembre 2018, la ville de Boulogne-Billancourt compte 11 foyers inscrits répartis dans plusieurs équipes.

- Perspectives 2019

En 2019, l'agence doit renforcer, en partenariat étroit avec les services de la Ville, le développement de la communication dans les médias locaux, afin d'accroître sa visibilité et celle des services qu'elle propose de manière gratuite aux Boulonnais.

➤ L'urbanisme : La Z.A.C. Ile-Seguin-Rives de Seine

Le projet d'aménagement ZAC Seguin - Rives de Seine a pour origine l'opportunité de reconvertir la friche industrielle constituée par les anciens terrains dédiés aux usines Renault occupés de 1898 à 1992, dès l'annonce de la cessation de l'activité de production sur le site.

L'aménagement de ce site de 74,5 hectares, repose sur l'idée d'une « ville-parc » innovante, durable et attractive. Trois objectifs d'aménagement ont été retenus : l'équilibre entre la nature et le bâti (un parc de 7ha comme pièce maîtresse), la mixité sociale et urbaine (un tiers des logements sociaux à l'échelle même des macro-lots du Trapèze), la qualité architecturale et environnementale, au bénéfice de la qualité de vie de tous.

L'opération se divise en trois secteurs d'aménagement aux enjeux différents :

- Le Trapèze (11,5 ha) : ce secteur mixte (logements, équipements publics, bureaux, commerces, espaces verts, etc.) est aménagé en deux phases ; la partie ouest, aujourd'hui livrée, et la partie est, largement engagée et dont l'achèvement est prévu en 2023 ;
- L'île Seguin (45ha) : conçue pour devenir un pôle international d'innovation, dédié à la culture et à l'économie créative ; ouverte au public depuis 2010. La Seine musicale, sur la partie aval de l'île, a été livrée en avril 2017.
- Le quartier du Pont de Sèvres (18ha) : construit dans les années 70, en pleine rénovation urbaine pour contribuer à son désenclavement et son embellissement. Une convention avec l'ANRU a été signée en juillet 2008. Le cadre de vie y est déjà transformé par de nouveaux espaces publics de qualité (le Mail des Provinces, la Montée, etc.).

La conception urbaine de l'ensemble a privilégié les espaces publics (50% de la surface), la biodiversité, les économies d'énergie, les circulations douces et une gestion optimisée de l'eau.

Ainsi, l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine prévoit la réalisation d'un réseau de chaleur et de froid innovant, qui est d'ailleurs le premier réseau français agréé BBC RT 2012 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. En effet, l'approvisionnement en chaleur et en froid est assuré par les trois sources d'énergie suivantes :

- Une sous-station d'échange vapeur/eau chaude, dont la vapeur provient du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers à Issy-les-Moulineaux ;
- Une centrale de stockage de glace avec refroidissement par l'eau de Seine ;
- Une centrale thermo-frigorifique avec valorisation géothermale saisonnière.

- Le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Afin de garantir la poursuite des travaux de la ZAC au titre de sa conformité avec les autorisations environnementales nécessaires, la SPL a déposé le 28 juin 2018 un dossier de demande d'autorisation environnementale unique auprès des services de l'Etat en charge de son instruction, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE).

Cette autorisation unique fait intervenir deux cadres réglementaires :

- La Loi sur l'Eau qui dicte les interventions impactant tout réseau d'eau aérien et souterrain (ici la Seine et la nappe phréatique),
- Le Code de l'Environnement qui impose la réalisation d'une étude d'impact pour tout projet de cette envergure.

L'Autorité environnementale a rendu un avis courant décembre 2018 sur la base de l'instruction faite par les services de l'Etat. Une enquête publique sera organisée au 1er trimestre 2019 à l'issue de laquelle, un arrêté préfectoral prescrivant un certain nombre de dispositions liées à la préservation de l'environnement sera pris.

- Le Trapèze

Le Trapèze Ouest s'est achevé en 2012/2013 avec la livraison de 350 000 m² soit environ 5 500 emplois, 2 600 logements et 7 équipements publics (dont 2 parkings de 600 places) et la partie Ouest du parc de Billancourt. Le Trapèze Est est en cours d'achèvement.

- **L'école primaire pilote du numérique**

Cet équipement majeur de 18 classes dont la programmation a été établie en étroite collaboration avec le Rectorat d'Académie, se distingue par une forte ambition numérique, pionnière en matière de nouvelles technologies.

Il comprend une école maternelle et élémentaire, une salle sportive polyvalente et deux centres de loisirs maternel et élémentaire, un jardin paysager en toiture, un self, une cantine et deux cours de récréation, le tout pour une surface de plancher de 4 771 m².

Cet établissement, conçu pour éduquer les enfants à la culture numérique, comprend également :

- un espace de créativité composé d'un studio d'enregistrement d'une Web radio, d'un studio d'enregistrement d'une Web TV, et d'une salle d'art graphique numérique ;
- un espace de formation et de création de ressources de type « médiapôle » ;
- un espace de connaissance et de culture pour éduquer au média et faire cohabiter le livre jeunesse et le numérique ;
- un espace des sciences permettant de se familiariser avec les mathématiques, la physique, les objets connectés, le codage et la programmation d'un jeu d'enfant.

L'Ecole du Numérique a été remise à la Ville de Boulogne-Billancourt le 26 décembre 2017 et sa mise en service est intervenue en mars 2018.

- **Les espaces publics de l'ilot M**

L'aménagement des espaces publics avoisinants l'Ecole du Numérique comprennent la réalisation d'une placette à l'ouest de l'équipement, d'un parvis, et d'une nouvelle voie dans la continuité de la rue Nina Berberova. **Le parvis et la placette ont été ouverts provisoirement au public en mars 2018 pour assurer l'ouverture de l'école, dans l'attente des travaux de finition qui interviendront courant 2019. Par**

ailleurs, les travaux de la Voie nouvelle ont été achevés fin août 2018 en vue d'une ouverture au public en novembre 2019.

▪ **Le square Com**

Un permis de construire a été délivré à BNPPPI PIE en vue de développer un programme de bureaux moderne portant sur une surface de 37 246 m² SdP. Le projet conserve les parties nobles du bâtiment historique (sheds côté cours de l'île Seguin et en retour le long du quai), fidèles à l'architecture de Vasconi. Il est également conçu pour s'ouvrir sur l'extérieur afin de participer à l'animation du quartier, contrastant avec la situation du bâtiment existant, totalement fermé sur lui-même.

Le chantier a démarré en décembre 2017. La livraison de l'ensemble immobilier est prévue pour juillet 2021. De façon concomitante à ce chantier, les études ont démarré pour l'aménagement de la placette Vasconi, située au droit du bâtiment le long de la rue du Vieux Pont de Sèvres, et la réfection de la place George Besse.

▪ **La requalification de la RD1 et des berges du Trapèze**

La fermeture de la RD1 entre le Pont de Sèvres et le Pont Renault est devenue impérative au regard de l'ampleur prise par les travaux de la Société du Grand Paris pour réaliser la gare du Grand Paris Express. Profitant de cette fermeture d'intérêt général, le Département des Hauts-de-Seine a annoncé, lors du comité de pilotage de la Société du Grand Paris du 8 juillet 2016, la réalisation des travaux de réhabilitation de la RD1 et à fortiori l'aménagement des berges qui la bordent. Ce projet, qui fera face à l'île Seguin, viendra accompagner son rayonnement et participera à l'animation et à la valorisation du quartier du Trapèze.

Il s'articule autour de trois grands principes affichés par le Département :

- Créer des circulations apaisées et adaptées à chaque mode de transport ;
- Offrir aux Franciliens une nouvelle relation à la Seine ;
- Végétaliser les berges afin de retrouver un aspect naturel.

A cet égard, deux projets d'aménagement de la RD1 entre le Pont Renault et le Pont de Billancourt, ont été soumis à concertation préalable du 29 mai au 29 juin 2018. **Les travaux de réaménagement de la RD1 démarreront à compter de 2023.**

▪ **Le Lycée**

La Région Ile-de-France a délégué la maîtrise d'ouvrage du Lycée à la SAERP, et l'agence d'architecture Mikou Design a été désignée lauréate de la maîtrise d'œuvre du projet. La demande de permis de construire, déposée en février 2016, a obtenu un avis favorable le 3 novembre 2016 et les travaux ont pu démarrer au début du mois de février 2017.

Cet équipement scolaire intègre, dans sa façade, le fronton des usines Renault qui servait de porte d'entrée historique aux ouvriers provenant de la place Nationale, préservant et faisant vivre ainsi l'histoire sociale et industrielle du site. Le projet comprend également une salle d'évolution sportive, un amphithéâtre et huit logements de fonction. **Le lycée a ouvert le 3 septembre 2018 avec environ 200 élèves sur les 735 élèves à scolariser dans l'établissement à terme.**

- L'île Seguin

▪ **La démolition partielle du pont Seibert**

Le pont Seibert est un ouvrage de franchissement indispensable pour la desserte, le fonctionnement et la défense incendie de l'ensemble des programmes de l'île Seguin. Des diagnostics géotechniques et structurels ont conclu à l'impossibilité de conservation des aciers du pont. Dans ce cadre, seule la reconstruction à neuf

d'un nouvel ouvrage est possible. **Les travaux de démolition de la travée située au-dessus de la RD7 et du tablier Warren surplombant la Seine ont démarré le 29 mai et se sont achevés le 2 octobre 2018.**

▪ **La Voie Sud de l'île Seguin**

A la suite des travaux préparatoires engagés en 2017 pour démolir les anciennes infrastructures de Renault et conforter les berges centrales, la SPL a lancé les travaux de la voie sud et du socle de l'île Seguin. Ce socle vise à soutenir la voie nécessaire au fonctionnement des lots de la pointe amont et de la partie centrale. La voie sud est un ouvrage définitif dont les aménagements seront dans un premier temps provisoires (revêtements, éclairage, mobilier etc.) pour servir au chantier de la pointe amont et de la partie centrale. Les terrassements ont débuté en février 2018 et se sont achevés en mai 2018. **La phase de génie civil a démarré en juillet 2018. Cette phase s'achèvera en décembre 2018 pour la voie sud amont et en mai 2019 pour la partie centrale.**

▪ **Un « Protocole d'accord »**

Ce protocole historique permet de prévoir plusieurs mesures d'urbanisme auxquelles les promoteurs ne pourront déroger en contrepartie d'un engagement des associations à ne former aucun recours contre tout aménagement respectant les dispositions du protocole. **Il a été entériné par le Conseil municipal de Boulogne-Billancourt du 29/11/2018 avec les 4 associations Actions environnement Boulogne-Billancourt (AEBB), Boulogne Environnement, Val de Seine Vert, Vivre à Meudon.** Il a été mené dans le cadre d'une médiation juridictionnelle. **Cet accord s'est ensuite concrétisé dans le vote du nouveau PLU de Boulogne-Billancourt le 19/12/2018 par le Conseil de territoire de GPSO.**

- Le Quartier du Pont de Sèvres

▪ **Circulation et contrôle d'accès**

Depuis l'origine du quartier, l'accès à la dalle du Pont de Sèvres s'effectuait par le passage du Vieux Pont de Sèvres. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres, cet accès a été supprimé et les véhicules autorisés empruntent désormais la Montée (côté avenue du Général Leclerc) et la passerelle Constant Lemaître (côté ZAC, uniquement pour les Pompiers).

La gestion du contrôle d'accès à la dalle depuis le passage du Vieux Pont de Sèvres était initialement assurée par l'ASL. Aussi, pendant toute la période des travaux, la SPL Val de Seine a pris à sa charge la gestion du contrôle d'accès et a organisé une concertation avec les usagers du quartier visant à définir d'une part les modalités d'accès à la dalle et d'autre part le fonctionnement du contrôle d'accès

Cette concertation s'est déclinée en 3 ateliers réunissant 3 cibles distinctes :

- ✓ Les Présidents des conseils syndicaux des copropriétés, les représentants des locataires de Paris Habitat et les associations d'habitants ;
- ✓ Les commerçants, la Poste et les cabinets indépendants ;
- ✓ Permanence de quartier, prestataires de services publics, privés et associatifs ainsi que les directions des services concernés de la Ville.

Ces ateliers ont eu pour objectifs :

- ✓ De recueillir auprès des usagers les informations à intégrer pour le futur contrôle d'accès (définition des heures de livraison, degrés d'autorisation pour chacun des ayants droits, temps accordé sur la dalle pour les véhicules) ;
- ✓ De débattre des aménagements (mobilier et localisation des places de stationnements) visant à sécuriser les espaces piétons.

▪ **Place Haute**

La Place Haute s'étend sur une surface d'environ 6.400 m² et dessert 400 logements de Paris Habitat OPH. Elle constitue l'un des principaux points d'entrée sur la dalle depuis l'avenue du Général Leclerc, via la station de métro Billancourt située à moins de 100 mètres de la place. Elle est connectée au reste du quartier du Pont de Sèvres par une passerelle surplombant la rue Yves Kermen. **Les travaux ont démarré en février 2018 et doivent s'achever en mars 2019.**

Le projet prévoit une reprise complète de l'étanchéité. La création de jardinières plantées permettra une végétalisation effective de la place. De plus, il est prévu la création d'un accès PMR à la Place Haute via l'installation d'un ascenseur à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et de la rue Castéja. Enfin, dans un souci d'embellissement et de sécurité, cette opération comprend la mise aux normes de l'escalier monumental existant et l'installation d'un nouveau système d'éclairage contribuant à la mise en valeur de cet espace.

▪ **Le Passage Public du Vieux Pont de Sèvres et le Mail 2**

Après obtention du permis de construire le 7 novembre 2017, les travaux ont débuté en septembre 2018 en vue d'un achèvement prévisionnel en avril 2020.

Le projet vise à la réhabilitation du passage piéton du Vieux Pont de Sèvres, sur deux niveaux, le premier en continuité de la rue Vieux Pont de Sèvres et le second en continuité du forum bas. Les deux seront reliés par un escalier adoptant toute la largeur du passage, et un grand patio végétalisé parachèvera cet aménagement en créant un puits de lumière dans le passage couvert.

De part et d'autre du cheminement piéton, des cellules d'activités et de commerces seront créées à partir de volumes délaissés. La création de ces cellules commerciales, de services ou d'activités d'une surface totale d'environ 2 000 m² concourra à la redynamisation de l'économie du quartier et fera vivre le passage du Vieux Pont de Sèvres et ses alentours. Au niveau supérieur, la seconde phase des travaux du Mail des Provinces a été engagée pour terminer la réalisation des aménagements initiés en 2011 aux fins de relier l'ensemble des espaces publics du quartier. Le projet consiste en l'aménagement d'une promenade plantée sur dalle.

➤ **La prise en compte du développement durable dans les projets et les réalisations architecturales**

- **Le développement durable dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la ville de Boulogne-Billancourt**

La procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt a été lancée par la ville en septembre 2015 et poursuivie par GPSO à partir du 1er janvier 2016. Elle a permis l'introduction de mesures en faveur de la préservation de l'environnement et de la performance énergétique :

- Augmentation du nombre d'espaces verts intérieurs protégés (EVIP) : Création de 5 nouveaux espaces verts intérieurs protégés (EVIP) et extension de certains d'entre eux (préservation des sols, du paysage, de la flore et du patrimoine arboré), notamment sur des parcelles situées le long de la Seine qui est un corridor écologique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), traduite dans la trame verte et bleue de GPSO ; Protection des jardins partagés du Pont de Sèvres ;
- Protection d'alignements d'arbres sur certains axes, de mares et d'arbres remarquables : protection du bassin du parc Rothschild, protection d'alignements d'arbres existants le long des rues les plus importantes de la Ville et les Quais (obligation de replantation en cas d'abattage)
- Instauration d'un coefficient de biotope (part d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la Nature dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée) ;

- Prescriptions relatives aux performances énergétiques des nouvelles constructions plus exigeantes que la réglementation thermique en vigueur ;
- Mise en compatibilité des normes de stationnement avec le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) : Réduction du nombre de places de stationnement de véhicules légers exigées dans les constructions, toutes destinations confondues), notamment dans un rayon de 500 m autour de gares et de stations de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propres (métro, tramway, etc..). Pour les bureaux, un nombre maximum (et non plus minimum) de places est défini ; Augmentation de la surface des locaux vélos
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle, sans raccordement au réseau public d'assainissement doit être la première solution recherchée
- Préservation des cœurs d'îlots aérés par une limitation des hauteurs à R+3 12m dans les secteurs habités déjà très denses

Arrêté en octobre 2017, le PLU révisé a été approuvé au Conseil de Territoire de GPSO le 19 décembre 2018.

- Orientation d'aménagement programmée (OAP) : les berges de seine

Les berges constituent une limite claire et un paysage emblématique de la Ville (6 km environ).

L'OAP définit un ensemble d'orientations et une cartographie visant à valoriser et protéger ce paysage boulonnais, dont l'Ile Seguin. Ainsi, plusieurs objectifs ont été définis :

- Rendre les berges accessibles aux piétons par la création de liaisons douces et de traversées aisées des Quais (RD1), et des promenades périphériques (dont Ile Seguin)
- Préserver ou renforcer leurs qualités paysagères et écologiques
- Maintenir, mettre en valeur et renforcer la végétalisation des berges, en lien avec la trame verte et bleue du territoire.
- Améliorer l'état écologique des berges et, dans la mesure du possible, des habitats piscicoles rivulaires.
- Encourager une renaturation des berges et renforcer les continuités écologiques.
- Prendre en compte les enjeux en matière de gestion des eaux et de risque d'inondation.
- Végétalisation et protection de la biodiversité rivulaire.

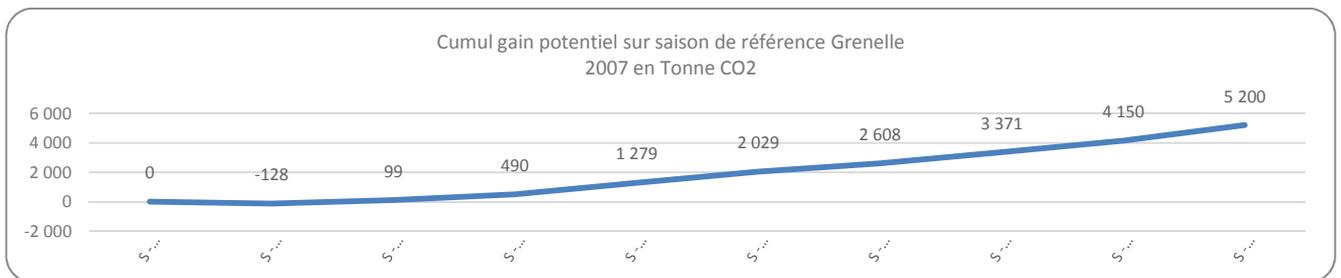
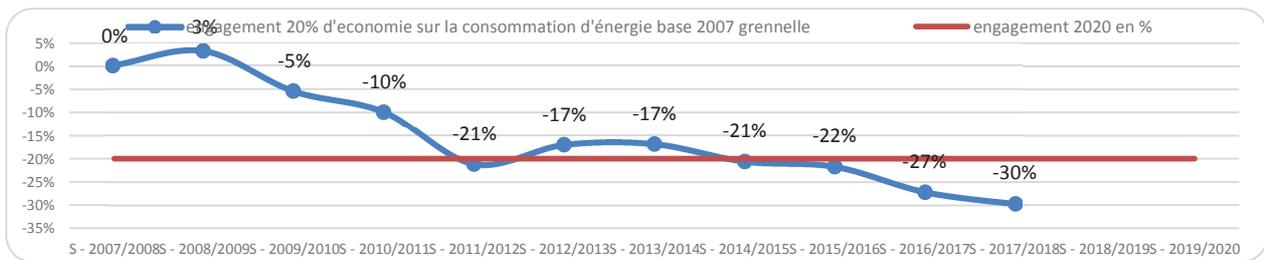
➤ L'énergie et les bâtiments communaux

- Respect du Grenelle de l'Environnement

Le marché de génie climatique, passé en octobre 2009, et qui a été relancé en 2018, a permis des réductions de consommation d'énergie et une baisse sensible des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007, et l'engagement de réduire de 20% la consommation d'énergie, la ville a atteint et dépassé ces objectifs pour atteindre -30% en 11 ans.

Cette réduction de la consommation d'énergie a aussi permis de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, - 5950 tonnes de GES en 11 ans.



- Énergie renouvelable

La chaudière de l'Hôtel de Ville a été entièrement alimentée en biogaz en 2017/2018. La Ville alimentera l'ensemble de ses chaudières en biogaz à partir de la saison 2019/2020. Pour information, le biogaz est un gaz combustible renouvelable issu de la biomasse. Choisir cette source d'énergie a pour objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de permettre une meilleure utilisation des ressources par l'intégration à un mécanisme dit d'économie circulaire.

La Ville alimente également l'ensemble des sites chauffés à l'électricité par de l'électricité verte qui permet d'éviter 475 Tco2eq/an.

94% de l'énergie consommée par la Ville pour le chauffage sera d'origine renouvelable à partir de la saison 2019/2020.

Les 6% restant représentent 35% de l'énergie issue du réseau de chauffage urbain, qui lui, est aujourd'hui à 65% d'énergie renouvelable.

- Les travaux réalisés en vue de l'amélioration de l'environnement

Les travaux de rénovation sur les équipements appliquent la réglementation thermique sur les existants. Plusieurs demandes relatives au certificat d'économie d'énergie CEE ont été demandées pour les opérations suivantes : réhabilitation du groupe scolaire Billancourt, Voisin, rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Denfert Rochereau. Ces subventions ne sont attribuées que sous condition du respect de performances énergétiques définies.

Par ailleurs, des travaux d'étanchéité et d'isolation thermique ont été réalisés au gymnase Escudier, à la crèche du Parc et à l'école maternelle Sèvres ; le gymnase Paul Bert a été désamianté et des arbres ont été plantés au nase Denfert Rochereau.

B) La préservation de la qualité de l'air

➤ Le développement d'une mobilité urbaine alternative à la voiture

- Le service Vélib' Métropole



Les Boulonnais utilisent Vélib' depuis l'ouverture du service en 2009, au moyen de 39 stations jusqu'à fin 2017.

En 2018, les Boulonnais ont vu le remplacement progressif de l'ancien dispositif Vélib' par le nouveau service Vélib' Métropole qui se traduira, dès le printemps 2019, par un total de 63 stations sur GPSO dont 29 stations à Boulogne-Billancourt. Les Boulonnais pourront rejoindre trois villes voisines nouvellement desservies : Chaville,

Meudon et Sèvres.

Avec une flotte entièrement renouvelée et composée à **30% de vélos à assistance électrique**, les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés.

- Un périmètre élargi

Ce système de vélos en libre-service offre aux Boulonnais la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles.

Grâce au Vélib' électrique, dont la batterie se recharge automatiquement lorsque le vélo est en station, il est désormais possible de parcourir de plus grandes distances à moindre effort.

Une fois déployé, le service Vélib' Métropole constituera l'un des plus grands dispositifs mondiaux de vélos en libre-service : **1 400 stations Vélib' Métropole, soit plus de 20 000 Vélib' en circulation, au printemps 2019.**

- Un système intelligent et connecté

Le nouveau Vélib' est plus léger, plus résistant, mais aussi équipé d'une nouvelle technologie. Son boîtier embarqué, véritable tableau bord, affiche la distance parcourue, le temps de location mais également des informations de navigation.



- Déploiement sur le territoire de GPSO

Après un retard important dans la mise en place du service en 2018, les habitants pourront profiter des 63 stations dès le printemps 2019.

	<i>Nombre de stations commandées</i>	<i>Nombre de stations en service (au 22/11/2018)</i>	<i>Prévision de déploiement (selon informations Syndicat Vélib et Smovengo)</i>
Boulogne-Billancourt	29	15	<ul style="list-style-type: none"> • 5 stations en travaux d'ici fin 2018 • 2 ouvertures de stations prévues d'ici fin 2018
Issy-les-Moulineaux	17	10	<ul style="list-style-type: none"> • 6 stations prêtes à être programmées en travaux
Vanves	7	7	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des stations opérationnelles
Meudon	4	0	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la station de Meudon-la-Forêt fin novembre 2018 • 2 stations en travaux fin 2018
Sèvres	3	0	<ul style="list-style-type: none"> • 3 stations en travaux d'ici fin 2018
Chaville	3	0	<ul style="list-style-type: none"> • 1 station en travaux d'ici fin 2018
GPSO	63	32	

- Inciter à l'utilisation des nouveaux modes de déplacement

Tout au long de l'année 2018, Grand Paris Seine Ouest a poursuivi son action en faveur de l'utilisation des nouveaux modes de déplacements.

- **Fin du dispositif Autolib'**

De 2012 à 2018, la forte implantation des stations Autolib' sur le territoire a transformé les modes de déplacement des habitants. **Autolib', 1er service d'autopartage d'automobiles électriques développé à l'échelle d'une grande métropole européenne, s'est interrompu en juillet 2018** (suite au vote de la résiliation du contrat entre la société Autolib' et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole).

Depuis l'arrêt définitif du service d'autopartage, tous les véhicules ont été retirés des 1 100 stations installées en Ile-de-France dont les 60 stations réparties sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest (14 stations à Boulogne-Billancourt).

En remplacement ou en complément, de nouveaux services de véhicules partagés et de recharge de véhicules électriques se sont développés sur le territoire de GPSO :

- ✓ **Scooters électriques en libre-service** en free-floating déployés à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux avec la société Cityscoot depuis septembre 2017.
- ✓ **Projet BienVenu** : GPSO est territoire d'expérimentation pour ce projet, piloté par Enedis. Il vise à tester des infrastructures de charge pour véhicules électriques dans des immeubles collectifs, avec mise à disposition véhicules électriques en autopartage. La solution est testée dans une copropriété du Fort d'Issy à Issy-les-Moulineaux.
- ✓ **Réflexion engagée sur l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques** sur voirie (réutilisation ou non de mobiliers Autolib'), en partenariat avec les Syndicats d'Énergie.

✓ **Réflexion engagée sur la mise en place de services de véhicules électriques en autopartage.**

✓ **Le covoiturage**



Depuis 2017, en partenariat avec SO Mobility, GPSO a mis en valeur un certain nombre **d'applications numériques** dédiées au covoiturage qui permettent d'améliorer les déplacements du quotidien des habitants et des salariés, notamment à travers la communication :

- Campagne d'affichage grand public ;
- Un kit de communication dédié mis à disposition des entreprises ;
- L'organisation d'un covoiturage-day tous les jeudis, que les entreprises sont invitées à relayer auprès des salariés.
- Courrier d'information sur le sujet à toutes les entreprises de plus de 100 salariés.

- Le Conseil en mobilité pour les entreprises : Plans de mobilité

Dans le cadre du dispositif **Pro'Mobilité** et en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'ADEME, GPSO développe, dans la lignée de son Agenda 21, la prise en compte des déplacements professionnels sur son territoire. La mission de conseil en mobilité dédiée aux entreprises permet de développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plans de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange.



Le travail d'accompagnement des entreprises s'est poursuivi en 2018, parallèlement aux mises en conformité des entreprises avec les nouvelles obligations issues de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Plusieurs réunions d'informations sur les plans de mobilité et sur le covoiturage ont été notamment organisées par GPSO en partenariat avec SOEE.

- La logistique urbaine

Grand Paris Seine Ouest a engagé une réflexion sur la logistique urbaine afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour assurer une gestion raisonnée, numérique et durable des livraisons en ville.

Faire évoluer la question de la logistique urbaine pour l'adapter à la ville d'aujourd'hui et de demain est devenue une priorité pour GPSO, qui s'est fixé les objectifs suivants :

- Réduire la circulation des camions afin de diminuer les impacts environnementaux dus au transport des marchandises ;
- Procéder à une meilleure utilisation de la Seine ;

- Fluidifier la circulation pour le bien-être de tous ;
- Favoriser l'usage de véhicules électriques ;
- Valoriser la création d'espaces logistiques urbains.

Ainsi, en concertation avec la Ville, GPSO a débuté un ambitieux programme pour faire évoluer la logistique sur Boulogne-Billancourt. Entre nuisances et dynamisme économique, l'objectif majeur est d'optimiser l'activité logistique sans nuire aux autres activités de la Ville.

Suite au diagnostic mené en 2017, les premières actions envisagées ont été validées en 2018, et seront mises en œuvre progressivement :

- **La concertation avec le monde professionnel pour une vision partagée de la logistique, et une définition commune des actions à mettre en œuvre (1^{ère} réunion le 18 octobre) ;**
- **L'évolution de la réglementation pour une logistique plus efficace et mieux insérée ;**
- **La réflexion sur l'évolution des aires de livraison, afin qu'elles jouent mieux leur rôle d'accueil des véhicules de transport de marchandises ;**
- **La création d'une plateforme logistique ;**
- **Le soutien à l'innovation, en cohérence avec la stratégie du territoire.**

GPSO s'est par ailleurs investi en 2018 dans le Pacte pour la logistique métropolitaine, et s'est porté volontaire pour devenir territoire d'expérimentation.

- Améliorer le réseau de transport et son accessibilité

- **Amélioration de la desserte bus à Boulogne-Billancourt**

Boulogne-Billancourt connaît un fort développement urbain depuis plusieurs années. A la demande de GPSO, Ile-de-France Mobilités a étudié l'amélioration de la desserte du quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt.

Depuis début décembre 2017, 3 lignes de bus sont concernées :

- Création d'une **nouvelle ligne 260** entre Suzanne Lenglen, Issy-les-Moulineaux (RER et tramway T2) et le Trapèze par l'avenue Pierre Lefauchaux, desservant la ligne 9 du métro puis la ligne 10 au Pont de Saint-Cloud avant de rejoindre au nord de Boulogne-Billancourt, le terminus Gambetta via l'avenue Jean-Baptiste Clément. Cette ligne fonctionne tous les jours de 6h à minuit, avec un passage toutes les 15 minutes en heure de pointe, 20 minutes en heure creuse et 20 à 30 minutes le week-end.
- Prolongement de la **ligne 389** depuis la rue Yves Kermen vers l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt afin de créer une nouvelle liaison entre le Trapèze et le Centre-Ville. La fréquence de la ligne est renforcée avec un passage toutes les 12 minutes en heure de pointe, 15 à 20 minutes en heure creuse (contre 50 min actuellement) et son fonctionnement est prolongé en soirée jusqu'à 22h (contre 19h30 aujourd'hui). Le samedi, la fréquence de la ligne est également renforcée avec un passage toutes les 12 à 15 minutes.
- Amélioration de la régularité de la **ligne 160** en la limitant à Pont de Saint-Cloud.



C

- Préparer les transports de demain

- **Le Grand Paris Express**

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest accueillera trois gares de la ligne 15 : Pont de Sèvres/Ile Seguin, Issy RER et Fort d'Issy/Vanves/Clamart ; et quatre ouvrages annexes (Ile de Monsieur, parc de Billancourt, place de la Résistance et parc Henri Barbusse).

Les travaux ont commencé dès 2016 aux abords des futures gares Issy RER et Fort d'Issy/Vanves/Clamart. Au dernier trimestre 2017, les travaux préparatoires de la Gare de Pont de Sèvres ont commencé. Ainsi depuis le 5 janvier 2018, la RD1 est partiellement coupée à la circulation (entre le Pont de Sèvres et le pont Renault), et ce pendant 34 mois. Cette interruption est compensée par la mise en place d'itinéraires de substitution.



Un dispositif de concertation a été mis en place pour la gare Pont de Sèvres :

- Comités de pilotage réguliers
- Réunions publiques et réunions de quartiers
- Mise en place de comités de suivi des travaux en présence des représentants des habitants, entreprises, commerçants désignés par les élus
- Réunions d'information spécifiques pour les entreprises et leurs salariés.

- **Autres projets structurants à l'étude :**

- La restructuration bus de Paris en avril 2019 avec le prolongement de la ligne 42 à Boulogne-Billancourt
- Le prolongement du futur tramway T10 jusqu'à l'une des gares du Grand Paris Express de GPSO

- **Un espace public plus sécurisé, accessible, apaisé et convivial en faveur des modes de déplacements doux et des usagers à mobilité réduite**

GPSO a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs attentes.

A ce titre, en 2018, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire de GPSO à différentes échelles.

Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les différents modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour que chaque usager trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'utilisateur dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tel que la marche à pied, le vélo ou les transports en commun.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes...

RESULTATS 2018

- Le lancement des études concernant l'aménagement de la **place Jules Guesde** dans l'objectif de transformer cette place en un espace de vie du quartier beaucoup plus apaisé et convivial.
- L'aménagement début 2018 de l'**impasse Bellevue** pour la transformer en espace partagé compte tenu de son étroitesse.
- Les travaux d'aménagement **des abords de l'école du numérique**, rues Heinrich et Yves Kermen, afin de sécuriser les accès à ce nouvel établissement, tout en créant un itinéraire cyclable pour assurer à terme une liaison complète de Boulogne-Billancourt du nord au sud, ainsi que le renouvellement et la plantation de nouveaux arbres d'alignement avec des essences plus diversifiées.
- Le lancement des études concernant la mise en œuvre du double-sens cyclable sur des portions de voie à sens unique et limitées à 30km/h afin de disposer à terme d'itinéraires cyclable Nord-Sud et Est-Ouest reliant les principaux sites.
- Travaux d'aménagement des abords côté Est de l'Hôtel de Ville et des bassins : Sécurisation et mise aux normes PMR. (Installation de garde-corps et de bordures de détection autour des bassins et trémies du parking, mise en accessibilité des différents accès du bâtiment et du parking coté Est, reprise des revêtements affaissés

PERSPECTIVES 2019

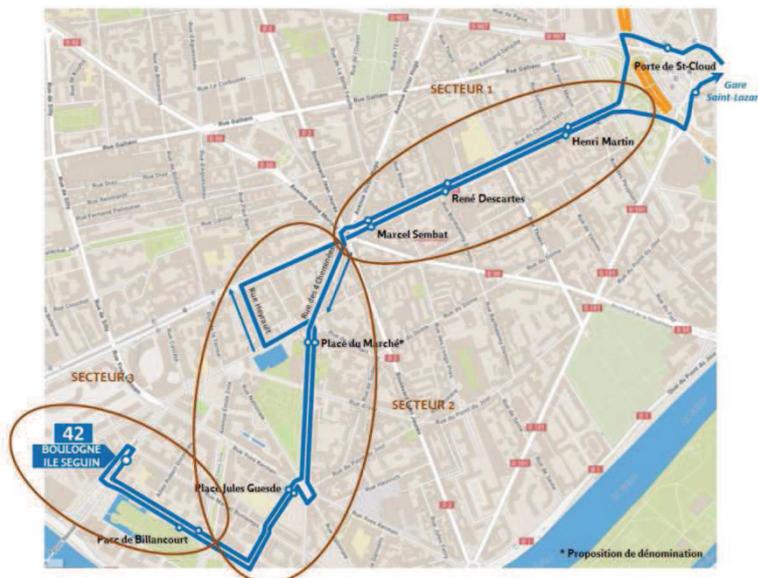
- Les travaux d'aménagement de la **place Jules Guesde** pour la transformer en un lieu de vie animé autour de ses commerces et des équipements en redonnant une priorité aux piétons et cyclistes. Davantage d'espaces seront dédiés aux piétons (60% de la superficie de la place contre 30% actuellement) et plus généralement aux modes de déplacements alternatifs à la voiture : création d'aménagements cyclables pour assurer une liaison entre le nord-est et le sud-ouest de la ville ainsi que l'intégration du Bus à Haut Niveau de Service qui sera prioritaire pour traverser la place entre la Traverse Jules Guesde et la rue de Meudon (nord). Un nouveau schéma de circulation pour un trafic plus apaisé en limitant le flux de transit sera également instauré, alors que la place sera aménagée en plateau avec des rampants au niveau de chaque rue adjacente pour ralentir la vitesse des véhicules qui sera limitée à 30km/h.



- Les travaux de requalification de l'**avenue Victor Hugo** (entre la rue Gallieni et l'avenue Robert Schumann) dans la continuité des travaux réalisés en 2013 entre la place Marcel Sembat et la rue Gallieni seront réalisés durant le premier semestre 2019. Cet aménagement constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre du schéma cyclable de la ville et plus largement du territoire de GPSO. En effet, la piste cyclable sera aménagée sans discontinuité entre la place Marcel Sembat et le bois de Boulogne alors qu'une bande cyclable sera créée entre la rue Denfert Rochereau et la place Marcel Sembat. En faveur de l'accessibilité des commerces et des différents équipements, 70 emplacements dédiés aux vélos seront créés dans le cadre de ce projet et de nouvelles jardinières avec une diversité végétale plus importante viendront agrémenter cette avenue.

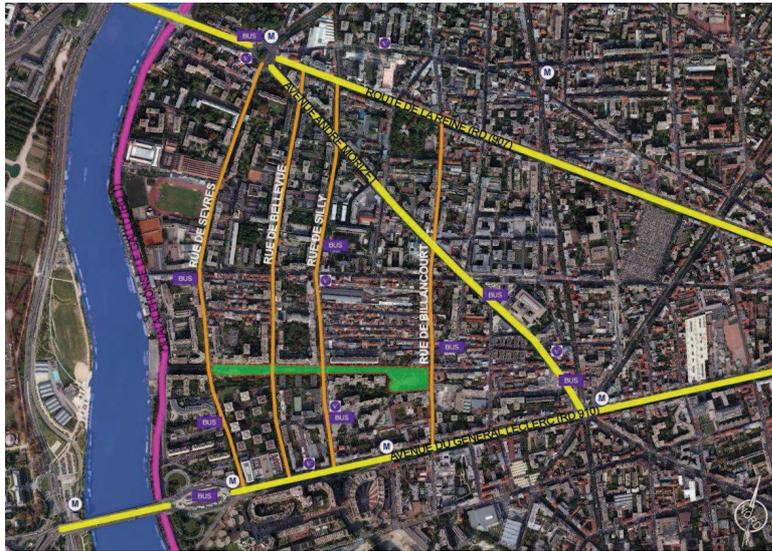


- La création d'un jardin public de 2 500m² **rue du Point du Jour** dans un quartier où la surface d'espaces verts ouverts au public est la plus faible. Ce nouvel espace contribuera à renforcer la trame verte de ce secteur et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des usagers avec des espaces de loisirs, de détente et de repos dans différentes ambiances végétales. A terme, une liaison piétonne et cyclable traversant cet espace de verdure sera créée entre la rue du Point du Jour et la rue du Dôme.
- La création d'un jardin public de 5 700m² **Gallieni-Bellevue** avec la préservation des arbres situés à l'intérieur de l'Espace Vert Intérieur Protégé et l'aménagement d'espaces de repos et de détente pour les usagers.
- La poursuite des études du **Bus à Haut Niveau de Service** entre la place Marcel Sembat et la gare T2 Brimborion et la réalisation des travaux pour accueillir le **prolongement de la ligne 42** entre l'avenue Edouard Vaillant et le Cours de l'Ile Seguin dans un premier temps. De nouveaux arrêts de bus seront aménagés à proximité du marché de Billancourt et de la place Jules Guesde pour améliorer la desserte des différents équipements. Cette nouvelle liaison structurante doit permettre une meilleure desserte en



transport en commun du quartier et créer davantage de liens entre le quartier récent du Trapèze et le quartier plus ancien autour de la place Marcel Sembat.

- Le prolongement du **mail paysager du Maréchal Juin** entre la rue de Sèvres et le quai Alphonse Le Gallo permettra d'assurer une liaison piétonne et cyclable entre le centre-ville et la Seine. Ce mail paysager accueillera également une nouvelle station Vélib'.



- La poursuite des études concernant l'aménagement d'une **sente piétonne entre la rue du Fief et la rue des Peupliers** afin d'améliorer la desserte des différents équipements du quartier. Cette liaison comptera une placette végétalisée et la sente sera elle-même en partie perméable et végétalisée tout en veillant à l'accessibilité des piétons.



Équipements à proximité directe:

- 1. Bibliothèque Point du Jour : 200 personnes environ par semaine
- 2. Jardin d'éveil Rue des Enfants du Paradis : 20 enfants, 8 personnels
- 3. École maternelle Les Peupliers : 107 enfants inscrits
- 4. Foyer pour adultes handicapés

- Aménagement des rues / mise en accessibilité / faisabilité et mise en œuvre du double-sens cyclable : Gambetta (de la rue Vauthier à la rue des Tilleuls), d'Aguesseau (de rue Le Corbusier à route de la Reine), Fernand Pelloutier, Carnot (de la rue Paul Bert à rue de Billancourt), Traversière (de la rue Nationale à la rue Yves Kermen), Denfert Rochereau (de la rue Darcel à la rue Escudier), rue Darcel (de la rue Denfert Rochereau à la rue Salomon Reinach), rue Reinhardt
- Poursuite de la mise en accessibilité des quais de bus : 6 unités en 2019

- Aménagement d'une place végétalisée à l'angle des rues Gallieni et Bellevue avec davantage de surfaces dédiées aux piétons et la création de trottoirs confortables dans le respect des normes d'accessibilité en vigueur et la plantation d'arbres d'alignement.
- Avenue du Stade de Coubertin : les travaux de renouvellement de l'alignement de 16 arbres constituent l'opportunité d'assurer la réfection et la mise aux normes PMR du trottoir d'une surface de 520 m²

II - Préserver la biodiversité, les milieux, les ressources

A) Impliquer tous les acteurs

➤ La Maison de la nature et de l'arbre

Tous les Boulonnais ont à leur disposition une structure pédagogique, La Maison de la Nature et de l'Arbre, qui les sensibilisent aux problématiques environnementales par le biais d'animations (ateliers Do It Yourself, expositions, projections de films...). Son action est destinée au grand public mais aussi aux enseignants et aux animateurs de centres de loisirs par les biais de formations sur des thématiques en lien avec la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, en 2018, la Ville et GPSO ont déployé des composteurs dans les écoles boulonnaises ayant un potager pédagogique afin de sensibiliser les enfants au tri des déchets alimentaires.



La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie boulonnais est une préoccupation majeure des services de la Ville et de GPSO. Ainsi, le service des parcs et jardins de la Direction Territoriale Nord (DTN) qui couvre le territoire boulonnais assure la gestion de l'ensemble des espaces de nature du territoire de manière écologique (abandon des produits phytosanitaires, choix d'espèces vivaces adaptées aux conditions locales, respect des cycles de vie des espèces, gestion plus libre et naturelle de certains écosystèmes, etc.).

Par ailleurs, toujours dans l'optique de mobiliser le plus grand nombre de citoyens à la préservation de la biodiversité et favoriser le « vivre ensemble », GPSO en collaboration avec la Ville a mis en place le projet « **Jardiner ma Ville** » qui permet aux habitants, sur simple demande écrite, de jardiner des espaces sur le domaine public en plantant des fruits et légumes ou en réalisant du fleurissement. Ce projet a permis de répondre aux attentes des groupes Incroyables Comestibles constitués sur le territoire suite à la mobilisation engendrée par la COP 21 en 2015. Ce projet permet également d'amorcer le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire et de renforcer les continuités écologiques, notamment dans les secteurs urbains denses. GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux décoratifs ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Les jardiniers volontaires doivent soumettre une candidature à GPSO puis s'engager à entretenir cet espace en signant une convention. Chaque citoyen contribue ainsi de manière volontariste à l'embellissement de sa ville, en lien avec les équipes de GPSO.



▪ **Bilan Jardiner ma ville 2016-2017**

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par les Incroyables Comestibles
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par les Incroyables Comestibles
- Allée Emile Pouget, potager en jardinières (ces jardinières étaient autorisées dans le cadre de l'expérimentation), géré par les Incroyables Comestibles

▪ **Nouvel espace Jardiner ma ville 2018**

- Square Parchamp, l'association Incroyables Comestibles de Boulogne-Billancourt entretient d'espace vert en potager

D'autres projets sont en cours de validation à Boulogne-Billancourt (1) et à Issy-les-Moulineaux (2)

▪ **Nouveauté en 2019**

Sur la base d'une liste d'espaces consultable sur le site internet de GPSO, les usagers pourront proposer un projet de jardinage. En effet, l'année 2018 a été l'occasion de recenser ces espaces afin de faciliter la démarche citoyenne.

➤ **Focus sur la prise en compte de la biodiversité et des trames vertes et bleues dans l'aménagement des espaces publics**

Lors de chaque étude, tout est mis en œuvre pour veiller à l'intégration et la valorisation paysagère de chaque aménagement. Cela passe aussi bien par la préservation d'alignements d'arbres existants que par la création de nouveaux espaces verts venant consolider les trames vertes existantes.

Par ailleurs, la recherche de solutions alternatives au réseau d'assainissement classique est systématiquement réalisée pour gérer les eaux pluviales *in situ*. Ce mode de gestion participe à renforcer les trames bleues existantes à l'échelle du territoire.

En 2013, nous avons pu aborder l'aménagement du square Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt (aménagement de haies vives et d'une noue paysagère).

En 2014, 2015 et 2016, les aménagements du Jardin Thiers, nouvel espace vert de 1900 m², et la rénovation du troisième parc de la ville : le parc des Glacières, avaient été mis en avant avec les actions suivantes :

- Diversifier les milieux avec l'aménagement d'écosystèmes induits par les étages de végétation : lisière boisée en périphérie du parc, prairies, landes, jardin sec, milieu humide
- Conserver et valoriser le patrimoine arboré, autrefois vieillissant : 190 arbres plantés en plus des 130 arbres existants avec plus de 50 espèces représentées.
- Installer une strate arbustive, autrefois absente, et une strate herbacée, autrefois monospécifique, diversifiées avec des essences représentatives de chaque milieu : plantation de 7000 arbustes et 40 000 vivaces et graminées
- Favoriser l'installation d'une faune riche et variée (murs en pierres sèches, arbustes à baies, plantes mellifères,...)
- Préserver la ressource en terre végétale et plus spécifiquement valoriser le sol en place avec des amendements ajustés en fonction de l'étude agro-pédologique réalisée en faveur de la préservation de l'activité biologique des sols
- Veiller à la préservation de la ressource en eau par le biais d'une consommation raisonnée : paillage des surfaces plantées, arrosage automatique limité, jardin sec composé d'une végétation résistante aux conditions sèches.

- Gérer les eaux pluviales in situ avec l'aménagement de bassins d'infiltration qui permettent également de créer un milieu autrefois inexistant mais pourtant riche en biodiversité : le milieu humide.
- Adopter des mesures de protection vis-à-vis de la faune et de la flore existantes pendant les travaux
- Rendre inaccessibles certains espaces pour que la faune et la flore se développent en toute quiétude : aménagement de zone refuge (ganivelle). En contrepartie, aménagement de belvédère, permettant de contempler le parc selon différents points de vue
- Veiller aux connexions avec les abords du parc (espaces de transition entre le parc et la ville)
- Communiquer et être pédagogue pour toutes les générations sur la faune et la flore en milieu urbain avec un panneau spécifique pour chaque milieu aménagé, l'étiquetage des arbres, un plan à chaque entrée du site,...
- Anticiper la gestion future du parc afin de veiller à la pérennité de l'aménagement et favoriser les techniques de gestion alternatives (fauche des prairies une fois par an).

L'aménagement des **contre-allées de l'avenue Jean-Baptiste Clément à Boulogne-Billancourt** vient également renforcer la trame paysagère de cette avenue haussmannienne en protégeant davantage ce double alignement d'arbres, en le renouvelant avec des sujets de variétés différentes, en végétalisant les pieds d'arbres et en aménagement des espaces paysagers propices à la convivialité.

En 2018, le renouvellement de l'alignement d'arbres de la rue Yves Kermen aux abords de l'école du numérique a permis de planter différentes essences en faveur de plus de diversité, permettant ainsi de limiter certains problèmes phytosanitaires. Par ailleurs, la rue Heinrich, où aucun espace planté n'est présent actuellement, a été végétalisée avec la plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminées.

B) L'investissement, vecteur de durabilité

➤ Schéma directeur d'assainissement

GPSO s'est doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant non seulement à traiter la vétusté du réseau, mais aussi à limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels causée par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.

L'année 2018 est marquée par l'élaboration d'un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux. Ainsi, ce sont 2 M€ par an de travaux concessifs qui sont effectués, GPSO réalisant en outre annuellement 4 M€ par an de travaux.

Après avoir inventorié les points noirs du réseau, les zones de débordement et la vétusté des structures, GPSO a décidé d'investir en moyenne **6 M€ annuellement** pour mettre en œuvre notamment :

- un **plan de lutte contre les inondations** : création d'équipements de rétention provisoire sur les zones concernées
- un **plan de reconstruction des réseaux vétustes** : lutte contre les fuites dans les milieux naturels et le drainage des eaux des sous-sols

Ces plans sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactant possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

▪ RESULTATS 2018 ET PERSPECTIVES 2019 :

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, plusieurs kilomètres de réseau ont été réhabilités en 2018.

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées.

- A Boulogne-Billancourt, les réseaux d'assainissement non visitables de la rue de Jules Ferry et de la rue Peltier ont été réhabilités dans le cadre des travaux concessifs par SOA. Celui de l'impasse Bellevue a été renouvelé et conforté en partie. En 2019, c'est le réseau d'assainissement visitable de la rue Gallieni (entre Silly et Morizet) qui sera réhabilité dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

III - Veiller à la cohésion sociale et à la solidarité entre les générations

A) Participation des citoyens à la vie de la Cité

➤ Conseils de quartier

L'article L2143-1 du CGCT oblige les communes de plus de 80 000 habitants à se pourvoir de conseils de quartier. Les conseils municipaux de ces villes fixent la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de ces assemblées. Elles ont pour but de contribuer à une meilleure participation et à une meilleure représentativité citoyenne. Pour cela, leur rôle se résume généralement à formuler des propositions sur le quartier dont elles sont issues ou sur l'ensemble de la collectivité auprès du conseil municipal et à rendre des avis purement consultatifs sur les projets municipaux qu'on leur soumet. Le mandat des conseils de quartier ne peut excéder ceux des conseils municipaux.

À Boulogne-Billancourt, on compte 6 conseils de quartiers composés chacun de 26 citoyens et 2 membres de l'association Union des commerçants et artisans de Boulogne-Billancourt (UCABB). Pour être membre de ces conseils, il faut avoir 16 ans minimum, se porter candidat. Les élus de quartier établissent une pré-sélection transmise au Maire et au Conseil municipal qui désignent les conseillers en respectant dans la mesure du possible: la parité hommes/femmes, l'équilibre générationnel et la diversité sociale représentative de chaque quartier.

En 2018, 17 conseils de quartier ont eu lieu.

➤ Rencontres publiques de quartier

Ces rencontres sont ouvertes à tous. Véritable temps d'échange et d'information entre le Maire et ses administrés, ces rencontres annuelles constituent un moment important pour les Boulonnais qui y viennent en nombre. 7 rencontres de quartier ont été organisées en 2018 (contre 5 en 2017). On recense une moyenne de 250 personnes.

➤ Réunions thématiques de quartier

En 2018, 3 réunions publiques dédiées à des sujets bien spécifiques se sont tenues afin d'informer et de répondre aux interrogations des citoyens boulonnais sur des projets très impactants :

- Le projet d'extension de l'hôpital Amboise Paré
- L'aménagement de l'avenue Victor Hugo
- La présentation du projet de rénovation de la rue Reinhardt

➤ Les élus à votre rencontre

Toujours dans l'optique d'être au plus près des préoccupations citoyennes et de créer du lien avec la population, la mairie organise chaque mois, une permanence des élus municipaux sur chacun des marchés de la ville (Escudier et Billancourt). Les doléances et suggestions des citoyens peuvent ainsi être recueillies et les informations municipales sont directement délivrées par les élus.

Voici ci-dessous un récapitulatif annuel des thématiques abordées en 2018 :

11 weekends de stands en 2018 (contre 8 en 2017)

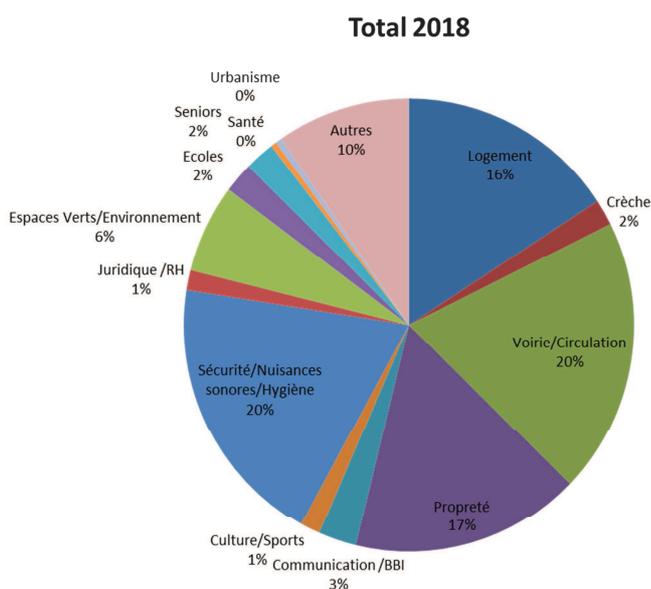


Figure 1 Répartition des signalements par thème en 2018- Escudier et Billancourt

➤ Des moments festifs pour rassembler les Boulonnais

Pour veiller à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations, la Ville organise tout au long de l'année des manifestations de quartier. **11 évènements festifs ont ainsi eu lieu en 2018 :**

- La fête des Voisins
Vendredi 25 mai 2018 - Toute la Ville

- La fête des Cigales (10^{ème} édition)
Dimanche 27 mai 2018 - Mail Maréchal Juin
Environ 12 000 personnes présentes entre 12h30 et 20h00. Thème choisi par les conseillers de quartier « L'évolution du Jurassique à la conquête spatiale ». Environ 50 stands et animations ont rythmé la journée. De nombreuses collaborations ont été engagées avec les associations et les commerçants du quartier.
- La Piétonisation du Sud du boulevard Jean Jaurès (4^{ème} édition)
Samedi 23 juin 2018 - Boulevard Jean Jaurès
Environ 7 000 personnes impactées entre 11h et 19h.
- La Piétonisation du Nord du boulevard Jean Jaurès (3^{ème} édition)
Samedi 30 juin 2018 - Boulevard Jean Jaurès - avenue Jean-Baptiste Clément
Environ 5 000 personnes impactées entre 11h et 19h.
- Le Diner Blanc au Parc de Billancourt (3^{ème} édition)
Samedi 16 juin 2018 - Parc de Billancourt
Environ 2500 personnes présentes entre 18h00 et 22h00.
Événement marqué par une très forte mobilisation des commerçants du secteur
- La fête du Point du Jour (3^{ème} édition)
Samedi 8 septembre 2018 - rue du Point du Jour
Environ 8 000 personnes impactées entre 11h et 19h. 3^{ème} édition sur le thème du cirque avec des déambulations de compagnies professionnelles en continu et une vingtaine de stands et animations différents. Événement couplé avec le vide grenier des résidences Pouillon.
- La Journée de la Mobilité (10^{ème} édition), Boulb'Art
Samedi 15 septembre 2018 - boulevard Jean Jaurès / Grand Place
Environ 12 000 personnes impactées entre 11h et 19h. 3^{ème} édition couplée avec un événement autour du graffiti, l'opération Play Me, I'm Yours. Boulevard divisé en 3 villages « Mobilité », « Développement durable », « Sécurité Routière » et 40 stands et animations au total.
- Animal en Ville (6^{ème} édition)
Samedi 22 septembre 2018 - Parc Rothschild
Environ 7 000 personnes impactées entre 11h et 19h. 2^{ème} édition organisée au Parc Rothschild. Mobilisation importante des structures professionnelles et associatives réparties toutes la journée. Plus d'une quarantaine de stands et de démonstrations tout au long de la journée.
- Marché des Producteurs de Pays (9^{ème} édition)
Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 - Grand Place
Environ 15 000 personnes impactées sur 3 jours. 43 producteurs présents et un stand pour l'OTBB.
- Accueil des Nouveaux Boulonnais
Samedi 24 novembre 2018 – Salon d'honneur
Environ 250 personnes, Mise à l'honneur : La Route du Rhum et Stéphane Le Diraison
- Merry-Christmas (8^{ème} édition)
Dimanche 9 décembre 2018 - Place des Écoles
Environ 5 000 personnes impactées entre 14h et 19h.

Nombreux partenariats engagés et forte mobilisations des conseillers des quartiers 1 et 6. Parmi les nouveautés pour cette année, une déambulation de marionnettistes géants et une piste de luge.

- Happy Seine – Jeudi 13 septembre 2018
- Les deux vides-greniers traditionnels :
 - Samedi 9 juin 2018 – Villa Marie-Justine
 - Dimanche 23 septembre 2018 – Vide Grenier Bellevue

B) La municipalité, attentive aux plus fragiles

➤ Centre communal d'action sociale (CCAS)

L'année 2018 a permis aux dispositifs d'accès aux soins et à la santé mis en place en 2017 par le CCAS de Boulogne-Billancourt de gagner en visibilité et d'accompagner davantage de personnes :

- « Mobil douche »

Cette association, créée en 2009, a pour vocation de permettre à toute personne en difficulté (sans abri, mal logée) d'atteindre le meilleur état de santé.

L'association achète des camping-cars d'occasion et les transforme avec une partie sanitaire/douche, et une partie salon (coût d'équipement : 30 000 à 40 000€ / coût de fonctionnement annuel : 8 000€).

Il ne s'agit pas de douches collectives, mais bien d'un accueil individuel, chaque personne pouvant rester le temps qu'elle le souhaite. Les bénéficiaires sont accueillis par deux personnes, elles-mêmes en parcours de réinsertion (contrat d'accompagnement dans l'emploi). L'association maraude tous les mercredis et à la demande les autres jours.

- Dispositif « Ma Commune, Ma Santé » porté par l'association ACTIOM –janvier 2018

Depuis 2014, de nombreuses communes se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels de complémentaire santé sont élevés, et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

ACTIOM est une association d'assurés qui a pour objectif de rechercher et de proposer à ses membres un contrat de santé groupé dans l'optique d'obtenir des tarifs attractifs. L'objectif est de baisser les coûts en mutualisant les risques à l'échelle de l'ensemble du territoire national.

Toute personne n'entrant pas dans le cadre des mutuelles obligatoires et habitant une commune partenaire peut prétendre à ce dispositif ; il n'y a ni condition d'âge, de ressources, ou de questionnaire de santé. 78 boulonnais ont pris rendez-vous en 2018.

➤ Le Conseil Local de la Santé Mentale (CLSM)

Créé le 7 décembre 2017, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) vise à permettre une gestion concertée des problématiques en santé mentale des Boulonnais et prend donc acte de la nécessité d'une approche plus préventive et décloisonnée de la pratique professionnelle. Le CLSM est présidé par le Maire et composé d'un comité technique rassemblant les élus Frédéric Morand et Pierre Deniziot, ainsi que les chefs de pôle de la psychiatrie publique et d'un représentant de la médecine libérale. L'assemblée plénière rassemble un ensemble d'acteurs proches de la problématique : représentants d'usagers, professionnels de santé, d'associations, de personnes qualifiées ou encore de volontaires ayant fait acte de candidature.

Cette plateforme de concertation et de coordination a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées par les troubles psychiques.

Les objectifs stratégiques consistent notamment à mettre en place une observation en santé mentale, permettre l'accès et la continuité des soins, favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers et participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations.

Il s'est attaché, dans un premier temps, à permettre la sensibilisation et la formation des acteurs de la ville interagissant quotidiennement avec les Boulonnais (gardiens d'immeubles, policiers, pompiers, travailleurs sociaux...) afin de permettre une meilleure orientation et une meilleure prévention en santé mentale ainsi qu'une stigmatisation moins forte de ces problématiques.

Une unité de suivi des cas complexes, dénommée « Cellule de veille et de suivi », veille à favoriser l'émergence d'une expertise pluridisciplinaire sur des situations individuelles.

➤ **Politique en faveur de la prévention des arrêts cardiaques**

La ville de Boulogne-Billancourt s'implique depuis plusieurs années en faveur de la prévention des arrêts cardiaques par l'implantation de défibrillateurs dans les locaux municipaux ou l'espace public. Des journées de sensibilisation sont également présentées aux habitants en partenariat avec la Croix Rouge Française.

En 2018, pour la 6^{ème} année consécutive, l'Espace Santé Jeunes et la Mission Santé ont piloté le projet « Apprendre à porter secours » : près de 800 élèves de CM2 des écoles publiques de la ville ont été initiés aux gestes de premiers secours par 27 élèves du lycée Etienne Jules Marey, formés au PSC1, prévention et secours civiques de 1^{er} niveau et ont reçu la formation d'initiateur (formation prise en charge, en partie, par la ville).

La Ville a reçu par ailleurs lors d'une cérémonie, en mars 2018, le label Ma Commune a du Cœur qui récompense la mobilisation des communes en matière de formation de la population, d'installation de défibrillateurs cardiaques, de leur localisation, de leur accessibilité, de l'information des habitants, de la communication autour des bons réflexes...

C) Boulogne-Billancourt, au côté des associations

➤ **La Banque alimentaire**

Depuis plus de 20 ans, les Banques Alimentaires sollicitent annuellement la générosité du grand public, afin de récolter des denrées alimentaires redistribuées aux associations caritatives qu'elles accréditent pour soutenir les personnes en situation de précarité sociale.

La délégation locale de la Croix-Rouge Française et l'association « l'Entraide Familiale » mais également (pour la 1^{ère} année) l'Ordre de Malte, sont les 3 associations boulonnaises habilitées à recevoir, stocker et redistribuer les denrées collectées tout au long de l'année. La Ville soutient cette action de solidarité en mettant à disposition de cette opération du personnel municipal (et intercommunal) chargé notamment de récupérer les dons sur les sites de collecte, de les stocker, les acheminer vers l'entrepôt de la BAPIF et en accueillant le centre de tri des denrées dans ses locaux de l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs de nombreux bénévoles, particuliers ou adhérents associatifs, des élèves, des enfants des centres de loisirs s'impliquent, toutes générations confondues, pour récolter les denrées alimentaires, les trier, communiquer autour de l'aide alimentaire et agissent ainsi, ensemble, pour une meilleure cohésion sociale.

Le secours alimentaire fait partie intégrante d'un programme global d'insertion permettant aux personnes, aux familles, en difficulté de renouer des liens sociaux dans un environnement accueillant, réconfortant et à l'écoute.

Les données chiffrées pour Boulogne-Billancourt en 2018 :

- 45 325 kg de denrées alimentaires (valorisés 239 889 €) ont été récoltés,
- 5 417 kg (valorisés 59 902 €) de denrées spécifiques « petite enfance » ont été remises à la Croix-Rouge Française (Espace Parents-Bébés),
- 22 530 kg (valorisés 117 754 €) de denrées ont été transférés à l'Entraide Familiale
- Et 1 475 kg (valorisés 6 334 €) ont été remis à l'Ordre de Malte

Un partenariat constructif s'établit ainsi entre la municipalité et les associations, d'une part, et les associations entre elles, d'autre part.

Tout en participant à une véritable dynamique intergénérationnelle cette action collective s'inscrit également dans une perspective de développement de cohésion sociale.

➤ **La collecte de jouets**

Chaque année, une collecte de jouets est organisée nationalement par les agences immobilières Century 21 volontaires au profit d'associations caritatives choisies pour leurs actions auprès des familles et plus particulièrement des enfants.

En 2018, la ville de Boulogne-Billancourt reconduit son engagement de « facilitateur de lien » entre associations et l'agence Century 21 Jaurès.

La ville a ainsi :

- mis à disposition de l'agence Century 21 Jaurès, un local de stockage pour les jouets collectés
- coordonnée cette action au bénéfice de 4 associations boulonnaises : Ordre de Malte, Centre Social, Restaurants du Cœur et Entraide Familiale

En 2018, 4 456 jeux, jouets, peluches et livres en excellent état ont été ainsi collectés et seront distribués, pour partie, aux enfants issus des familles soutenues par les associations boulonnaises bénéficiant de cette opération de solidarité.

Cette action s'inscrit dans une action de cohésion sociale (partenariat entre les services municipaux, une agence commerciale et les associations retenues) et de développement durable et le succès remporté souligne la générosité dont font preuve les résidents ou salariés d'entreprises animant le tissu économique de la ville.

➤ **Le challenge contre la faim**

L'association « Action Contre la Faim » (A.C.F) est une association non gouvernementale, internationale, qui lutte contre la faim dans le monde.

Le *Challenge contre la Faim* est un évènement interentreprises sportif et solidaire qui réunit des entreprises qui ont à cœur de fédérer leurs salariés autour d'une grande cause humanitaire : la lutte contre la faim dans le monde. Il participe également au renforcement de la cohésion interne de l'entreprise.

Pour chaque kilomètre (marche ou course) ou pour 6 minutes de zumba, l'entreprise s'engage à reverser 15 € de don à A.C.F. Un forfait de 10 € de don par inscrit est également versé par l'entreprise pour des conditions d'accueil optimales.

Chaque euro collecté est intégralement reversé à Action contre la Faim.

Pour l'édition 2018 organisée au Parc de Billancourt, 52 705 € (dons triplés par rapport à la 1^{ère} édition) ont été collectés dont 35 % seront affectés par Action contre la Faim aux missions menées au Tchad et en Côte d'Ivoire et 65 % aux urgences humanitaires.

En 2018, 369 salariés ont participé au Challenge contre la Faim. Ils représentaient 11 entreprises de la ville.

➤ **Les rencontres solidaires**

En 2018, la ville de Boulogne-Billancourt a reconduit cette initiative qui vise à :

- dynamiser le tissu associatif du secteur social en permettant aux bénévoles y participant de bénéficier trimestriellement d'un temps d'échanges, d'information ;
- initier une synergie collaborative entre les associations ;
- instaurer de nouveaux partenariats entre associations et institutions œuvrant dans les domaines de la solidarité active

Trois nouvelles rencontres ont été organisées sur les thèmes de l'emploi, de l'insertion sociale, des dispositifs sociaux innovants et des addictions.

Ce sont une vingtaine d'associations et près d'une trentaine de bénévoles qui ont participé à ces matinées d'information et d'échanges permettant ainsi de restaurer une énergie collaborative entre les services du Département, de la Ville et les associations, mais également entre les associations entre elles, au service d'une cohésion sociale accrue.

➤ **Le Noël des Associations**

6 associations boulonnaises (Maison des Familles, Croix-Rouge Française, Entraide Familiale, Ordre de Malte, les Restaurants du Cœur et le Secours Catholique) ont souhaité organiser une fête de Noël en faveur des familles qu'elles soutiennent, tout en préservant leur spécificité originelle et leur identité.

La recherche collective de mécénat (30 % du bénéfice d'une mise aux enchères organisée par le Rotary Club, dons de denrées de commerçants) a permis de s'appuyer sur un budget dédié pour présenter un spectacle pour enfants et préparer un goûter.

La volonté de toutes ces associations de mutualiser leurs moyens et le soutien logistique de la Ville ont conduit à la réalisation de ce projet, le 16 décembre 2018.

Outre le fait d'offrir ainsi une fête plus marquante aux familles en difficultés sociales, cette fête de Noël a permis aux bénévoles des 6 associations de se rencontrer, aux familles soutenues de partager un moment de convivialité.

Cet après-midi festif a permis d'offrir à plus de 300 personnes un véritable moment de cohésion sociale.

IV - Aider à l'épanouissement de tous les êtres humains

A) Accueil des personnes en situation de handicap

La municipalité apporte son soutien aux personnes handicapées et à leurs familles : accueil, écoute, information et orientation afin de favoriser le plein accès à notre ville et mène tout au long de l'année des actions de sensibilisation et d'information.

➤ Au sein des établissements de la « Petite Enfance »

L'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans l'établissement Petite Enfance reste une priorité pour le service Petite Enfance.

Au cours de l'année 2018, les EAJE municipaux ont accueilli 37 enfants en situation ou en risque de handicap. 11 d'entre eux ont été admis en IME ou scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée scolaire 2018.

En 2018, la Ville de Boulogne-Billancourt a renouvelé sa candidature sur le projet handicap de la CAF mis en place en 2015-2017.

En 2018, la ville a poursuivi ses actions de formation et de renforcement des équipes accueillantes.

➤ La formation des directrices et adjointes des EAJE municipaux à l'accompagnement des équipes lors des accueils complexes

Le bilan des 3 jours de formation qui ont eu lieu les 16, 17 et 18 octobre 2018 dans des locaux de la Ville est très positif :

- Confortation de la nécessité d'accueillir tout enfant en situation de handicap dans les structures petite enfance, connaissance du cadre législatif en France, meilleure connaissance du vécu des familles dans le parcours de la découverte et de la prise en charge d'un handicap chez leur enfant (donc perfectionnement dans la qualité d'accueil et d'accompagnement de ces familles).
- Renforcement des connaissances pour soutenir et ses enfants.

➤ La formation d'un agent à la méthode MAKATON

Cette méthode de soutien au langage oral (par des signes et des pictogrammes) est en effet fréquemment utilisée par les orthophonistes prenant en charge des enfants ayant des difficultés de communication et de langage

➤ Le renforcement des équipes

La ville poursuit la mise à disposition de deux agents pour soutenir et renforcer le travail des équipes qui accueillent des enfants en situation de handicap.

En 2018 : la crèche « Le Ballon Rouge », la Multi-accueil « La Girafe », le Jardin d'Éveil « Point du Jour » ont pu en bénéficier.

- **Un groupe pilote a été mis en place pour former les professionnels de terrain à mener un projet commun sur la ville.**

➤ Lien transversal au printemps pour préparer l'accueil en milieu scolaire à la rentrée des classes et pour le mois d'août en centre de loisir

La Ville a par ailleurs poursuivi le travail de continuité entre services (service de la Famille et service de la Jeunesse) au sein de la mairie. La liaison a été faite pour les 10 enfants scolarisés en milieu ordinaire en septembre 2018. (Le onzième a été accueilli dans un établissement spécialisé).

Une liaison médicale est faite par le médecin coordinateur avec les médecins de PMI concernés par les écoles devant accueillir ces enfants.

➤ Au sein des écoles boulonnaises

En 2018, sur les 7 523 élèves inscrits dans les écoles publiques boulonnaises, **140 enfants bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) sont accueillis. 48 sont en école maternelle, 92 en école élémentaire. 95 auxiliaires de vie scolaire** les assistent au quotidien, appuyées par les infirmières scolaires municipales et les ATSEM dans les classes maternelles.

Pour la troisième année consécutive, le dispositif destiné aux enfants autistes se poursuit. Les enfants autistes dits « sans solution » continuent d'être accueillis à l'école élémentaire Denfert Rochereau pour l'année scolaire 2018/2019.

À ce jour, 5 enfants encadrés par un éducateur et un enseignant spécialisés sont accueillis dans une classe de l'école. Cet effectif réduit permet d'accueillir des enfants avec un autisme assez sévère. **Des lieux sont aménagés** pour permettre un travail individuel vers l'acquisition de l'autonomie. **Initié en 2016**, ce dispositif a d'ores et déjà permis aux enfants de beaucoup progresser. Ces derniers sont maintenant largement intégrés aux activités de l'école.

➤ Le temps péri et extrascolaire :

Lorsqu'un enfant présente un handicap envahissant, **l'équipe pédagogique est renforcée d'un animateur supplémentaire.** Il est possible qu'il y ait plusieurs animateurs en renfort quand il y a plusieurs enfants porteurs de handicap.

Le fait de renforcer les équipes aide à l'accueil de ces enfants. Cet animateur permet un **accompagnement plus individualisé** au moment où l'enfant en a besoin. Par exemple, les temps de rassemblements peuvent être des moments anxiogènes pour ces enfants (proximité avec les autres, bruit, rester assis...).

Pour les classes de découvertes, si l'enfant bénéficie d'une AVS sur le temps scolaire, les enseignants peuvent demander à la Ville, sous couvert de la validation de l'Inspectrice Académique, un animateur pour accompagner l'enfant.

Les sensibilisations aux différents handicaps dispensées tout au long de l'année permettent de lever les appréhensions liées à l'accueil des enfants. Grâce à cette formation et au suivi fait par notre référente handicap-loisirs, les équipes accueillent volontiers les enfants porteurs de handicap même si cela reste parfois compliqué.

Au regard du nombre d'enfants atteint d'autisme, 26 enfants, **une réflexion est menée pour une conférence sur l'autisme à l'attention des animateurs**. De manière générale, les équipes sont satisfaites et rassurées par le soutien qu'apporte la référente handicap.

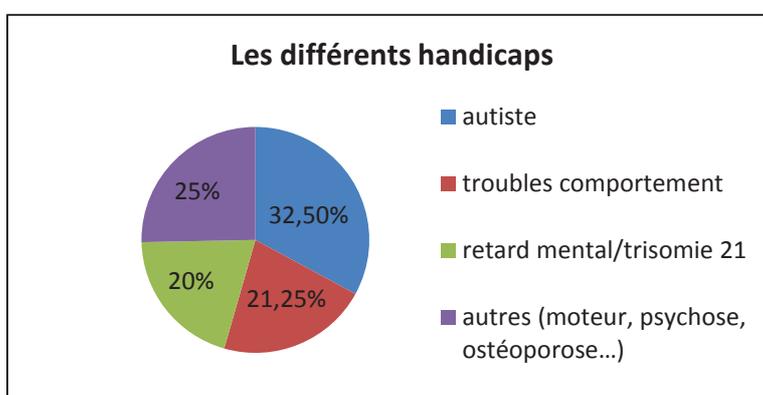
La Ville notifie par des conventions avec les prestataires l'accueil des enfants porteurs de handicap. Le lien entre eux et la référente handicap a permis à une quinzaine d'enfants de partir en vacances.

Ventilation des enfants handicapés accueillis sur nos structures, sur les différents temps :

Temps	Pause méridienne	Animation du soir + CAP	Mercrèdi AM	Classes de découverte	Vacances	Total enfants accueillis	Scolarisés en milieu ordinaire	Scolarisés en milieu spécialisé
Maternelle	23	20	11	3	43	98	94	4
Elémentaire	62	4	28	5	84	182	173	9
Ados			4		7	11	10	1

Sur l'octantaine d'enfants porteurs de handicap accueillis :

- 26 sont atteints d'autisme.
- 17 sont atteints de troubles de comportement.
- 16 sont atteints de retard mental/trisomie 21.
- 20 sont atteints de différents handicaps (moteur, psychose infantile, ostéoporose, narcolepsie, épilepsie...).



➤ **Ecole des Sport - Une offre sportive adaptée**

L'École Municipale des Sports (EMS) accueille plus de 1000 enfants chaque mercredi, puis autant à chaque période de vacances scolaires. Parmi eux, 50 enfants sont porteurs de handicap.

Une formation sur le handicap mental et physique a été dispensée pour 20 éducateurs de l'EMS.

Le dialogue avec les familles et avec les associations de parents ayant des enfants en situation de handicap est actuellement structurée et fluide. Aucune demande ne reste sans réponse, toutes les possibilités sont étudiées. En dix ans aucun enfant en situation de handicap n'a été refusé à l'EMS, avec parfois des pathologies extrêmement difficiles. Ce travail ne peut être effectif que sur le postulat d'une « inclusion » totale.

Lors des inscriptions aux activités, la priorité est donnée aux enfants en situation de handicap, que ce soit pendant l'année scolaire ou pendant les vacances. Les familles sont consultées lors des inscriptions afin d'étudier les meilleures options pour que chaque enfant puisse bénéficier d'un accompagnement individualisé.

➤ **Accueil des adultes en situation de handicap**

Toutes les demandes d'inscription de personnes en situation de handicap aux sections sportives de la Ville ont été acceptées, notamment pour la section tir à l'arc de l'ACBB et l'association AGIPPINE d'escalade. Les liens avec ces associations sont permanents et fluides. Le lien est effectué entre les demandeurs et les associations afin d'organiser l'accueil et de coordonner les modifications et adaptations nécessaires.

➤ **Offres sportives pour les établissements pour les personnes en situation de handicap de la Ville**

Des rencontres sportives inter CITL sont organisées 2 fois par an. Y sont organisés des concours de pétanques destinés aux personnes en situation de handicap mental accueillies dans les établissements de la Ville.

Tous les lundis après-midi, la Patinoire de Boulogne ouvre ses portes pour les centres boulonnais accueillant des personnes en situation de handicap.

Depuis maintenant 8 ans, la course « Special Olympics » qui se déroule au parc Rothschild au mois de mai réunit plus de 300 coureurs des entreprises du territoire de GPSO. Cette course est destinée à collecter des fonds pour le mouvement paralympique. Plus de 200 000 euros ont été collectés depuis sa création.

25 personnes participent chaque année au stage de voile. Des initiations à l'escalade et à la boxe sont aussi dispensées avec l'association Poings de Départ trois fois par an.

Le référent sport-handicap centralise toutes les demandes, que ce soit des demandes d'installations sportives, de formation, de conseil, d'accueil, afin de donner des réponses adaptées à chaque situation et à chaque handicap, et de faire le lien avec les services concernés.

➤ **Un accès au logement**

Une aide financière et technique à l'attention des personnes âgées de plus de 70 ans ou de plus de 60 ans sur signalement d'un service agréé et des personnes handicapées reconnues par la MDPH a été mis en place depuis 2008. Elle permet la réalisation de travaux d'adaptation du domicile des personnes éligibles. Le mouvement PACT pour l'amélioration de l'habitat de Paris/Hauts-de-Seine/Val d'Oise assure l'instruction des dossiers pour le compte de GPSO.

Ainsi, en 2018 :

- **7 dossiers d'octroi de subventions ont été délibérés par le Bureau de GPSO représentant 18 862 € pour un montant de travaux générés de 67 378 €, soit un taux de couverture moyen de 69 %.**
- **3 dossiers de prise en charge d'ergothérapeutes ont été délibérés par le Bureau de GPSO pour un montant total de 610 € (prise en charge totale jusqu'à 250 € par dossier).**

➤ **L'Agenda d'accessibilité programmé- AD'AP**

La Ville, soucieuse de rendre accessible ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite, a amorcé un programme de rénovation du bâti. La priorité a été donnée aux bâtiments scolaires. 48 établissements sont concernés par ce programme d'accessibilité PMR qui s'étale sur 9 ans : 12 crèches et 1 relais assistantes maternelles, 11 écoles, 11 établissements sportifs, 3 bibliothèques, 1 centre social, 2 marchés, 3 établissements pour seniors, 2 salles polyvalentes, 2 bâtiments administratifs.

B) Politiques éducatives à destination des enfants

➤ **La « Petite enfance »**

Afin de répondre aux besoins des familles boulonnaises, la Ville continue de créer des places en crèche. 1114 depuis 2008.

47 % des demandes d'accueil en crèche des bébés nés en 2018 sont satisfaites.

Les familles n'ayant pu bénéficier d'une place en structure d'accueil « Petite enfance » peuvent bénéficier d'une aide financière. 550 euros sont ainsi alloués aux familles demandeuses au cours de la première année de l'enfant puis un nouveau versement de 550 euros peut de nouveau être alloué l'année suivante si la famille n'a toujours pas pu bénéficier d'une place. Cette aide est sans conditions de ressources. 739 familles en ont bénéficié en 2018.

➤ **L'« Éducation » et la « Jeunesse »**

• **Déploiement du Plan Numérique des Écoles**

Déployé sur trois années scolaires, de 2017 à 2019, le Plan Numérique des Écoles (PNE) est destiné à doter l'ensemble des écoles boulonnaises d'équipements numériques de dernière génération pour un coût de plus de 2 millions d'euros, hors travaux d'infrastructure et réseaux.

Le PNE va offrir aux élèves boulonnais la possibilité d'associer le numérique à l'apprentissage des fondamentaux, pour acquérir les compétences nécessaires au sein d'une société transformée par le digital. Cette initiative s'inscrit dans l'effort collectif pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Elle promeut également la continuité éducative entre le scolaire et le périscolaire en facilitant des échanges efficaces entre la famille, l'école et le quartier.

D'ici à 2019, 150 classes seront ainsi équipées d'une dalle numérique avec caméra, d'un ordinateur portable pour l'enseignant et de deux ordinateurs en fond de classe. Toutes les écoles maternelles et élémentaires seront dotées d'un chariot mobile de tablettes numériques, avec en moyenne 1 chariot pour 5 classes (soit environ 50 chariots).

Après les dotations des classes de CM1 et de CM2 en 2017, l'année 2018 a permis d'équiper toutes les classes des niveaux CE1 et CE2 de dalles numériques. Ces équipements se caractérisent par une remarquable interactivité tactile, ainsi qu'une grande facilité d'installation et d'entretien. Déplaçables dans les salles de classe, elles sont susceptibles de favoriser de nouvelles opportunités pédagogiques.

Par ailleurs, après l'acquisition de 17 classes mobiles de tablettes numériques en 2017, 14 autres sont en cours de livraison dans les écoles.

Un budget de l'ordre de 750.000 euros a été consacré à cette opération en 2018 (hors travaux d'infrastructures) et sera reconduit en 2019 afin d'équiper l'ensemble des classes de CP et de Grande Section de maternelle, confirmant ainsi la place pionnière de la Ville en matière de numérique éducatif.

- Projets pédagogiques axés « développement durable » dans les écoles

De nouveau en 2018, les écoles maternelles et élémentaires boulonnaises ainsi que les accueils de loisirs sont nombreux à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec le développement durable (potagers, nourrissage des oiseaux, tri des déchets, tri sélectif, recyclages divers, activités manuelles, bonne utilisation du papier...). Les services de la Ville et de l'Intercommunalité soutiennent ces initiatives et aident à leur réalisation.

L'Atelier Nature s'inscrit depuis sa création en 1998 dans la démarche du développement durable et du Plan Climat. Construire ensemble le monde de demain dans une volonté d'égalité sociale, de développement économique et de protection des ressources naturelles. Il propose sur les temps extrascolaires à tous les centres de loisirs de nombreux ateliers notamment du « bio-art » et des projets écologiques. Cette année, l'Atelier Nature a fêté ses 20 ans.

- Conseil Communal des Enfants (CCE)

Les jeunes Conseillers ont participé comme chaque année aux différents devoirs de mémoire (déportation, 8 mai, ravivage de la Flamme du Soldat Inconnu, 18 juin et 11 novembre (centenaire)), aux diverses opérations de solidarités (Portes ouvertes de l'Hôpital Ambroise Paré, Opération citoyenneté, Banque Alimentaire, Nuit du Handicap et Téléthon), aux sorties citoyennes (Conseil Départemental, Caen, Sénat, Route du Rhum), aux actions citoyennes (4L Trophy, Prix littérature jeunesse de l'Unicef, Formation aux premiers secours, Prix du Civisme de l'ONMNOM, Dilili à Paris, Semaine des droits de l'Enfant).

- Loisirs-Handicap

Une convention a été mise en place pour que le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile, SESSAD Val d'Or puisse intervenir dans nos structures. Les éducateurs peuvent accompagner l'équipe pour l'accueil des enfants fréquentant le SESSAD.

Cette année la Ville s'est de nouveau engagée, le 26 mai 2018, en signant la nouvelle Charte d'engagement réciproque proposée par le réseau loisirs et handicap en partenariat avec SAIS 92 (Fédération de parents d'élèves handicapés).

- Séjours

Tous les enfants et les jeunes qui participent à un séjour sont sensibilisés aux problèmes environnementaux. Les enfants le sont par des actions concrètes dans la vie quotidienne comme : trier les déchets ou économiser l'eau et l'électricité. Ils pratiquent des activités pédagogiques dans des jardins biologiques ou des fermes pédagogiques. Des visites sur des sites naturels leur permettent également de comprendre l'impact négatif que peut avoir l'activité humaine sur l'environnement. Chez les jeunes, les séjours s'orientent de plus en plus vers des échanges solidaires et culturels.

- Projet « Apprendre à porter secours »

Pour la 6^{ème} édition, le projet « Apprendre à porter secours » est renouvelé. Après avoir été formé en décembre 2017 aux gestes qui sauvent par des bénévoles de la Croix-Rouge, les lycéens de 1ere ASSP du lycée Etienne-Jules Marey vont sensibiliser tous les élèves de CM2 des écoles publiques de la ville aux gestes de premier secours.

- Bourses au permis de conduire

Un dispositif municipal d'aide au financement du permis de conduire permet aux jeunes Boulonnais âgés de 18 à 25 ans, de passer leur permis en échange de 30 heures de bénévolat au sein du tissu associatif de la Ville. En 2018, plus de 25 jeunes ont pu s'inscrire pour préparer leur permis de conduire après de riches expériences bénévoles auprès des associations Boulonnaises (aide au devoir, aide à la création de vidéo promotionnelle, participation à la banque alimentaire, aux maraudes...).

- Bourses de l'initiative

La Ville accorde son soutien financier à des projets individuels ou collectifs organisés par des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans. Les projets innovants peuvent être d'ordre culturel, social, humanitaire, digital. Ils doivent comporter plusieurs partenaires financiers.

Cette année, la Ville a reçu 21 dossiers de candidatures pour ce dispositif. 16 projets ont été retenus pour 49 Boulonnais bénéficiaires. Le budget alloué est de 17 500 €.

C) S'épanouir par le corps et l'esprit

➤ Le sport

- Le complexe sportif de Le Gallo a trouvé son rythme de croisière

Depuis l'automne 2017, l'ensemble du complexe sportif de Le Gallo (4,4 ha) est accessible aux clubs, à l'Ecole Municipale des Sports, aux scolaires et aux individuels. Il comprend un terrain de football avec une tribune de 350 places assises, un terrain de rugby, une salle de musculation, 11 courts de tennis dont 5 couverts, une piste d'athlétisme de 6 couloirs.

3 clubs houses, véritables lieux de convivialité, complètent l'équipement.

L'ensemble du complexe est réservé aux piétons et une voie de passage leur permet de le traverser pour aller de la rue de Sèvres au quai Le gallo.

- Le parc de Billancourt – un lieu de détente et de sport

Ce parc de 7 ha accueille :

- un parcours de santé sur une boucle de 2 kilomètres au milieu de la verdure ponctuée par 9 ateliers (étirements, équilibre, motricité, gainage, step et abdominaux).
- un terrain synthétique dédié au football avec 4 vestiaires et douches est utilisé par les scolaires en journée, les clubs en soirée et le public lors des pauses méridiennes et le week-end.

- Le semi-marathon de Boulogne-Billancourt, un évènement écoresponsable

Depuis 2017, de nouvelles mesures de développement durable ont été mises en place dans l'organisation du semi-marathon. Lors de l'édition 2018, les 9 300 coureurs ont pu bénéficier de ces mesures :

- utilisation de gobelets « ecocup » réutilisables et gobelets cartons recyclables)
- mise à disposition de l'eau courante (suppression de 33 000 bouteilles par rapport à l'édition 2016).
- dispositif de tri sur les zones de ravitaillements (présence d'éco-acteurs, signalétique spécifique

- Le skipper Stéphane LE DIRAISON met la préservation des océans au cœur de ses courses

Depuis près de 10 ans, la Ville de Boulogne-Billancourt supporte le skipper boulonnais Stéphane le Diraison. Ingénieur de formation dans le domaine des énergies renouvelables, et maintenant skipper professionnel en classe IMOCA, il profite des courses faites sur son bateau Time For Oceans pour promouvoir la préservation des océans dont le point d'orgue sera le Vendée Globe 2020. Chacune de ses courses donne l'occasion de rencontrer le public boulonnais (écoles, accueil de loisirs, familles) lors de conférences pendant lesquelles son engagement dans cette cause est mis en valeur.

➤ La culture

La Direction de la Culture a systématiquement recours au mailing pour l'envoi des invitations aux diverses manifestations culturelles. L'envoi par voie postale n'est plus utilisé que pour les contacts dont la direction n'a pas l'adresse mail.

Dans les musées municipaux, des actions ont été prises en faveur du développement durable :

- Réduction de la consommation d'énergie par le remplacement pour l'éclairage classique des salles par des ampoules LED. Une zone par an.
- Recyclage des matériels et matériaux utilisés lors des expositions (socles, vitrines)
- Recyclage du papier usager.
- Optimisation des traitements de dossiers par la dématérialisation des dossiers en interne au service
- Passage d'une partie des invitations aux vernissages en numérique

Aux Archives municipales, la part de réponses aux courriers des généalogistes sous forme électronique augmente fortement chaque année (envoi de la copie de l'acte numérisé plutôt que la photocopie de l'acte par voie postale). Tous les ans, le service numérise une partie de ses fonds d'archive.

Le Carré Belle-Feuille a mis en place à partir de la saison 2011/2012 les abonnements en ligne. La vente sur internet est depuis en constante progression puisque 25% des abonnements ont été réalisés en ligne sur la saison 2017/2018.

Dans les bibliothèques municipales, ces actions en faveur de l'environnement se déclinent ainsi :

- Utilisation d'un véhicule électrique pour le service de navette entre les bibliothèques (tournée quotidienne pour acheminer les documents d'une bibliothèque à l'autre).
- Depuis 2015, recours aux emails pour l'envoi des courriers aux lecteurs (lettres de retard et réservations de documents). Passage en un an de 0% à 80% d'envois dématérialisés (environ 3000 feuilles A4 économisées/mois). Coût : gratuit.

Le Cinéma Landowski a été numérisé permettant ainsi la diffusion numérique de films. De plus, il envoie chaque lundi soir son programme hebdomadaire par mail.

Au Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (CLuBB ex CNJ), dans le but de développer les échanges entre les personnes et encourager le jeu entre générations, le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt accueille le public de la naissance à l'âge adulte. Il apparaît comme un véritable vecteur de partage et de convivialité, permettant à tous (et à moindre frais) de découvrir la richesse culturelle, porteuse de sens et de valeurs, proposée par le jeu. Le principe même de la ludothèque, qui permet aux joueurs de « tester » les jeux et jouets avant de les acheter, rend donc le public plus responsable lors de ses achats, le faisant passer de consommateur à « consom'acteur ».

Actions particulières :

- Participation au « Défi Fou », le 25 juillet 2018 : journée d'animation ainsi que concours de construction et navigation sur des embarcations fabriquées à partir de produits de récupération, lors d'ateliers proposés à nos adhérents, tous publics confondus.
- Participation à la Journée de la Mobilité Durable, le 15 septembre 2018, par le biais d'une animation « grands jeux d'adresse et en bois ».
Les mêmes jeux en bois, proposés à la location pour les entreprises et particuliers, sont d'ailleurs un puissant vecteur de jeu intergénérationnel, par leur aspect convivial et traditionnel.
- Organisation de la Brocante annuelle du CLuBB (1-2 décembre 2018) : vente de jeux, d'occasion pour la plupart.
- Organisation du concours « Les Sapins de Ludo » (décembre 2018) qui propose aux participants de fabriquer un sapin de Noël en matériaux de récupération.
- Mise en place, depuis septembre 2018, de « La Petite Fabrique » : atelier mensuel animé par une adhérente bénévole, de fabrication de jeux et de jouets à partir de matériaux récupérés (carton, chutes de tissu, papiers...).

C) Des agents municipaux suivis et soutenus

Au sein de la politique globale de gestion des ressources humaines de la Ville, les actions détaillées ci-dessous intègrent la dimension sociale du développement durable.

➤ **L'amélioration des conditions de travail**

Un service dédié à la prévention des risques professionnels et à la gestion des conditions de travail a pour objectif premier l'amélioration des conditions de travail.

Pour mener les dossiers transverses, l'équipe pluridisciplinaire, supervisée par un chef de service est composée d'une ergonome, un conseiller de prévention, deux gestionnaires invalidité, deux médecins de prévention, une infirmière, une assistante sociale et une psychologue du travail.

- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le fonctionnement et l'organisation des travaux du CHSCT sont déterminés par un règlement intérieur. Ses décisions et résolutions sont prises à la majorité des membres présents. Le dialogue social est renforcé par des groupes de travail avec les représentants du personnel sur diverses thématiques relatives à la santé et à la sécurité. **Il s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2018.**

Le bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, a été présenté le 8 mars 2018 et validé à l'unanimité par les représentants du personnel. Les rapports annuels des médecins de prévention et l'agent chargé de la fonction d'inspection ont complété ce document. Le programme bi-annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2018-2019 a également été validé à l'unanimité par les représentants du personnel.

Un des axes prioritaires du plan de prévention bi-annuel vise la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Cette méthode d'entretien alternative, de par son matériel ergonomique et sa technique innovante permet notamment de réduire la pénibilité des tâches d'entretien.

En effet, cette méthode requiert moins de port de charges (plus besoin de seaux), une utilisation des produits chimiques limitée, et un gain de temps (préparation des solutions à l'avance, la technique classique de « presse » ou dite des « deux seaux » chronophage).

Ces nombreux avantages ont motivé la volonté de la Ville de mettre en place une méthode de travail préservant la santé de ces agents.

En s'appuyant sur les différents retours d'expériences d'autres collectivités, le projet a pu voir le jour et être mené avec le concours de la direction des Ressources humaines et de la direction de l'Éducation sur les postes de gardiens d'école, d'ATSEM et d'agents d'entretien des écoles.

- La prévention des risques professionnels

Depuis 2016, les risques psycho-sociaux (RPS) sont intégrés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ; la pénibilité des postes de travail réputés difficiles est également évaluée. Les directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de service ont été sensibilisés au DUERP et aux RPS.

Le réseau des assistants de prévention regroupe quant à lui 20 agents, volontaires, formés et impliqués dans la démarche globale de prévention des risques. Sur le terrain et au plus près des postes de travail, ils participent à la sensibilisation auprès de tous les agents municipaux et veillent au respect des règles de sécurité au travail.

Deux médecins de prévention, dans le cadre d'une mise à disposition avec le CIG Petite couronne, ont assuré les visites médicales et l'étude de poste de la collectivité. Ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents. Ils interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des agents municipaux.

- L'aménagement des postes de travail

Les aménagements de poste préconisés par la médecine préventive sont étudiés par l'ergonome.

En 2018, 60 études ergonomiques ont été réalisées et 20 matériels adaptés ont été pris en charge en faveur d'agents.

Parallèlement, tous les projets d'aménagements des espaces de travail et des déménagements de services sont suivis par l'ergonome et le conseiller de prévention et ce, afin de prévenir tout impact sur les conditions de travail des agents concernés par le projet.

En 2018, 4 projets majeurs d'aménagements de service ont été accompagnés par le service Préventions médicales et gestion des conditions de travail.

Depuis 2012, la Ville de Boulogne-Billancourt développe le télétravail.

En concertation avec les représentants syndicaux, la Ville a souhaité s'inscrire dans une démarche volontariste, consciente que les évolutions technologiques des dernières années permettent d'envisager de nouveaux modes d'organisation du travail associant souplesse et réactivité, et de répondre aux aspirations des agents voulant mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. Après une première période d'expérimentation, et sur avis du comité technique et du CHSCT, le télétravail a été pérennisé au sein de la collectivité sur les mêmes bases.

En 2018, 6 agents BOE et 1 agent non BOE sont reconnus télétravailleurs au sein de la collectivité.

Direction	Service	Poste de l'agent
Direction des Finances	Service dépenses	Agent comptable
		Agent comptable
Direction des Bâtiments, CTM, transports	Service technique	Agent de gestion administrative
		Agent chargé de la réception, du traitement et du suivi des demandes d'intervention dans les bâtiments communaux
	Service entretien et sécurité des établissements	Agent responsable administratif et financier
Direction de l'Éducation	Service moyens généraux et logistique	Assistant administratif
	Service comptabilité, budget et marchés	Agent comptable

- La gestion des inaptitudes et le maintien dans l'emploi

En lien étroit avec la médecine préventive, l'ergonome et les directions, les chargés du reclassement et de la mobilité pour raison médicale accompagnent les agents dans leur reconversion professionnelle. Les actions

s'appuient sur la « Charte pour le maintien dans l'emploi des agents en reclassement pour raisons médicales » du 3 décembre 2010, actualisée et présentée au CTP du 13 décembre 2012 et complétée par deux guides détaillant les mesures de ce dispositif.

En 2018 :

- ✓ 30 agents ont été accompagnés dans leur parcours de reconversion professionnelle à la suite d'une décision de reclassement pour raisons médicales.
- ✓ 1 nouvelle demande de reclassement est intervenue dans le cours de l'année.
- ✓ 15 agents ont été reclassés ou sont en cours d'affectation sur un poste adapté à leur contrainte médicale.
- ✓ 17 agents ont bénéficié d'une formation pratique.

- La convention FIPHFP

La ville de Boulogne-Billancourt a signé une convention avec le FIPHFP en 2011, prorogée jusqu'au 31 décembre 2015.

La convention 2016-2018 a permis la prolongation et la pérennisation des actions mises en œuvre. Le plan d'action s'articule autour de 7 thématiques :

- ✓ La sensibilisation au handicap, visible ou non, à destination de tous les agents municipaux
- ✓ La professionnalisation des acteurs internes, relais de la politique handicap et maintien dans l'emploi
- ✓ Le recrutement de personnes en situation de handicap à compétences égales
- ✓ Le recours à l'apprentissage de personnes en situation de handicap
- ✓ Le maintien dans l'emploi par le biais des aménagements de poste
- ✓ Le recours à la formation des BOE
- ✓ Le recours au secteur protégé

163 bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été déclarés en 2018 :

- Le taux d'emploi direct 8,52 %
- Le taux d'emploi légal 8,60 %

- Les actions de sensibilisation à la prévention des risques

Dans la continuité de 2017, des bulletins d'information destinés aux agents municipaux ont rappelé les mesures de prévention des risques professionnels, en particulier sur le risque électrique et le bruit.

- La semaine de la Qualité de Vie au Travail

Inscrite dans le programme de prévention bi-annuel 2018-2019, une semaine Qualité de vie au travail a été organisée du 11 au 15 juin 2018. À cette occasion, trois actions ont été proposées :

- Un « vis ma vie d'agent » ;
- Des ateliers de sophrologie ;
- Des séances de manipulations musculo-articulaires.

En partant du constat de la méconnaissance des métiers des uns et des autres et de la volonté partagée d'améliorer les relations professionnelles, l'action « Vis ma vie d'agent » avait pour objectif d'échanger son poste de travail, le temps d'une journée avec un collègue et ce pour comprendre son travail, ses conditions d'exercice, ses contraintes.

La responsable du service Moyens généraux et logistique a été la seule volontaire pour participer à cette action. Elle a ainsi et durant une journée, tenu le poste d'agent polyvalent au sein de la maternelle Gallieni.

- Ateliers de sophrologie

Ils ont été proposés aux agents des services administratifs. Ces ateliers visaient la prévention des troubles musculo squelettiques (TMS). Le mardi 12 juin, 4 ateliers d'une heure en salle rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville ont été organisés. 32 agents des directions Ressources humaines, Affaires financières, Bâtiments, Système d'information, Immobilier, Culture et Vie des assemblées ont participé à ces ateliers.

- Prévention des troubles musculo-squelettiques

La troisième action s'intégrait dans la prévention des troubles musculo-squelettiques et ciblait le personnel des crèches et des écoles. Des manipulations musculo-articulaires ont été proposées le mardi 12 juin, à l'école maternelle des peupliers et à la crèche multi-accueil Molière. La durée des séances variait entre 15 à 20 minutes par agent. 15 agents ont bénéficié de ces ateliers.

- Journée des premiers secours

Organisée le 10 septembre, cette journée a permis de sensibiliser les ASVP aux premiers secours.

Les participants ont été particulièrement sensibles à cette action. Ils ont apprécié l'attention portée sur les risques de leur poste de travail et ont été très intéressés par les conseils prodigués. Tous ont toutefois regretté la durée de l'atelier jugée trop courte et souhaitent l'organisation de sessions de rappel de façon plus périodique.

- L'accès à la formation continue

L'accès au savoir, le transfert des connaissances entre collègues ainsi que le développement de compétences par des formations continues sont des éléments nécessaires pour professionnaliser les agents sur leur poste et leur permettre d'exercer leurs missions.

Dans la continuité du plan de formation triennal 2016-2019, des programmes de formation sont développés en interne par des agents formateurs (Cours de français et mathématique, SST (sauveteur secouriste du travail), Outlook, Word et Excel débutant, Grand Angle...).

En complément des inscriptions individuelles relatives à la professionnalisation sur les postes de travail, le plan de formation pour l'année 2018 a vu son offre être toujours aussi étoffée.

- Le recrutement diversifié

La Ville contribue à l'amélioration des conditions de vie de sa collectivité en adoptant une politique de recrutement diversifié :

- ✓ Forte de sa convention avec la FIPHFP, la Ville s'investit dans le recrutement des personnes handicapées.
- ✓ La Ville développe l'apprentissage : en 2018, 19 jeunes ont suivi leur formation en alternance dans un service municipal ; 12 d'entre eux ont été recrutés au cours de l'année.
- ✓ L'accueil de stagiaires permet à des collégiens, lycéens ou étudiants d'intégrer un service municipal : 403 stagiaires ont été accueillis au sein d'un service municipal ; 17 d'entre eux ont bénéficié d'une gratification.

➤ **L'accompagnement et le soutien social aux agents**

La Ville offre des services d'aide aux agents municipaux employés vivant une situation problématique :

- La participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Ville

La Ville participe au financement de la protection sociale complémentaire selon la procédure de labellisation au titre du risque santé et du risque prévoyance.

- L'accompagnement de l'assistante sociale

L'assistante sociale est un relai essentiel avec la DRH et favorise, de par son intervention le maintien dans l'emploi pour les agents rencontrant des difficultés d'ordre social. Correspondante de la Préfon, elle conseille et informe sur la retraite complémentaire non obligatoire des agents titulaires ou non.

- Le soutien psychologique

Un poste de psychologue du travail à temps non complet a été créé en 2017. Les agents ont la possibilité d'être accompagné en entretien confidentiel.

- Le COS

À travers son action sociale, le COS propose une aide aux adhérents à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels (mariage, naissance, retraite, médaille...) ou à l'occasion de la rentrée scolaire en offrant des bons d'achat aux familles dont les enfants sont scolarisés. Il peut également intervenir lorsque les adhérents rencontrent des difficultés financières, en accordant des prêts ou des dons. Avec les chèques-vacances, les séjours, les locations, les ventes et les nombreuses sorties proposées, le COS favorise également l'accès aux vacances et aux loisirs pour un grand nombre de familles.

V - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

A) Le recours de plus en plus fréquent à l'économie circulaire, aux circuits courts et aux produits Bio

➤ **A travers les marchés alimentaires**

La Ville veut préserver les marchés alimentaires en veillant à maintenir une offre commerciale de proximité, en proposant une diversité d'enseignes commerciales et en conservant un équilibre entre les commerçants alimentaires et non alimentaires.

La Ville propose, en plus des deux marchés « traditionnels » Billancourt et Escudier, un marché Biologique, Route de la Reine. Ce marché « bio » se tient tous les samedis.

Plus de 30 000 personnes se rendent chaque semaine sur l'ensemble des marchés de la Ville qui sont ouverts 5 jours par semaine.

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, des actions plus spécifiques sont mises en place comme la mise à disposition gratuite, pour les commerçants, de conteneurs pour la récupération des huiles usagées, et pour réduire la consommation énergétique, tout l'éclairage des allées des marchés a été revu et des néons leds sont désormais utilisés.

Le tri des déchets continu sur les marchés Billancourt et Escudier, 3 conteneurs supplémentaires sur chaque site ont été mis à la disposition des commerçants afin de recycler au maximum les cartons.

À cela s'ajoute le fait que 2 fois par mois, sur chaque marché, les services de GPSO recueillent les déchets particuliers (aiguilles, radios, néons).

➤ **A travers la restauration scolaire**

Aujourd'hui, 6 000 repas sont quotidiennement servis aux élèves boulonnais par le service de Restauration de la Ville (1 098 000 repas en 2017). Ces repas sont produits pour partie par l'Unité centrale de production (UCP) et livrés en liaison froide dans douze offices de remises en température, et pour partie dans six cuisines de production sur site.

Il est à noter que depuis la rentrée de septembre 2018, les sites élémentaire Glacières et maternelle 147 Vieux Pont (ex-maternelle Point du Jour) sont externalisés auprès de la société COMPASS-Group, qui gère déjà la restauration des écoles Doisneau, Biodiversité et Numérique.

• **Qualité des produits et circuits courts d'approvisionnements**

Dans une perspective de développement durable, le service Restauration recourt à des produits de qualité, en privilégiant les produits frais (55%) et le « fait-maison », les viandes labellisées (Label Rouge, Races à viande), les poulets certifiés, les circuits courts d'approvisionnement pour les fruits et légumes et, bien sûr, le Bio pour la composition de ses menus. Le poisson frais est issu d'une pêche raisonnée et durable.

Rappel des logos figurant aux menus :



Viande Label Rouge



Légumes cultivés 100% en France



Produits issus de l'agriculture biologique



Jardin de pays une origine régionale inscrite dans un rayon de 200 kms



Fait Maison (* depuis le 1^{er} mars 2016)

- Le passage à des menus à quatre composants deux fois par semaine

Historiquement fixés à cinq composants, les menus sont passés à quatre composants deux fois par semaine, à la rentrée de septembre 2017 (menu maintenu à cinq composants les trois autres jours).

Cette décision a eu pour double objectif de :

- 1- Réduire le gâchis alimentaire (près de 20% de baisse des déchets les jours à 4 composants).
- 2- Développer les fréquences d'apparition des produits Bio dans les menus (objectif de 15% minimum en 2018).

Sont concernés par cette évolution à quatre composants, soit l'entrée, soit le laitage, soit le dessert ; le plat protidique et l'accompagnement en légumes ou féculents restent inchangés.

Cette démarche est bien entendu conforme aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2011, relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

- Réduction du gâchis alimentaire et mise en place du tri sélectif des bio-déchets

Sur un menu à cinq composants, en moyenne 115 g des quantités distribuées sont jetées non consommées, contre 95 g les jours de repas à quatre composants (-17.4%).

La masse des déchets recyclables (bio-déchets) peut être estimée pour les cantines scolaires boulonnaises entre 115 et 125 tonnes sur une année.

Dans ce cadre, le service Restauration scolaire travaille, en liaison avec GPSO qui pilote la démarche sur le tri des bio-déchets, leur collecte et leur valorisation (méthanisation).

Le Groupe Jean-Baptiste Clément, pilote sur la mise en place du tri sélectif depuis le 20 janvier 2016, a été rejoint par les groupes scolaires Billancourt, Glacières et Saint-Denis depuis novembre 2018.

Des tables de tris ont été installées sur ces trois écoles. Dans le prolongement, les enfants sont encadrés pour, progressivement, être autonomes et procéder eux-mêmes au tri des déchets (recyclables, emballages, etc.). Les bio-déchets une fois collectés sont recyclés et valorisés (méthanisation).

- Développement du Bio

Conjointement à la mise en œuvre de menus à quatre composants, l'accent a été mis sur le développement du Bio, avec un objectif affiché de 15% de produits Bio minimum en 2018 (15.39 % à fin décembre 2018).

Pour suivre cette évolution, le budget alimentaire a été abondé sensiblement pour 2018, cet effort a été maintenu pour 2019. De fait, le Bio reste plus cher de 15 à 20% selon les produits. La gamme de produits

Bio s'est également notablement élargie, laitages et légumes, mais aussi plus de viandes, de poulets et une gamme de fruits - quand les approvisionnements le permettent.

- **Perspectives 2019 (développement du végétarien et repas à thèmes)**

Pour 2019, l'objectif est de proposer un repas écoresponsable ou végétarien par mois, sur le premier semestre ; puis, si cette expérience est concluante, toutes les deux semaines à la rentrée 2019-2020. Cette évolution accompagne l'examen par le Parlement, cet automne, du projet de loi Alimentation. Des menus à thèmes sur les Régions ou les Pays seront également proposés.

- **A travers le restaurant administratif**

Le marché de la restauration collective de l'Hôtel de ville a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Le cahier des charges de ce nouveau contrat a attaché une importance particulière à la qualité des repas et aux circuits courts. Le prestataire proposera 90% de produits frais et s'approvisionnera en grande majorité en produits de proximité (pour les légumes, les fruits et le pain) et utilisera un minimum de 10% de produits Bio.

- **A travers la commande publique**

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la Ville utilise la plateforme de dématérialisation des marchés publics et délégations de service public mise en place par le Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN.

Ainsi, la quasi-totalité des étapes des procédures de passation de ces contrats est désormais dématérialisée à l'exception des marchés à procédures adaptées inférieurs à 25 000 euros HT.

VI - Perspectives 2019

A) Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO

La ville de Boulogne-Billancourt étant membre à part entière de GPSO, elle sera concerné par les mesures inhérentes Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration qui définira la politique environnementale du territoire pour les six prochaines années.

Le PCAET vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES, principalement le dioxyde de carbone) provenant surtout de la consommation d'énergie par les activités du territoire de GPSO. Entre 2010 et 2018, les efforts se sont concentrés sur les principales sources d'émissions, identifiées par un bilan carbone en 2008-2009 (résultats disponibles sur nos sites internet et intranet: www.seineouest.fr).

Les grands enjeux portent sur :

- ✓ La prise en compte de la problématique air-énergie-climat de manière transversale dans tous les projets de développement ou d'aménagement du territoire (urbanisme, transport, développement local, développement économique...);

- ✓ L'accélération du développement des transports collectifs et des modes doux pour permettre un report modal significatif de la voiture et du transport routier sur des modes alternatifs ;
- ✓ La maîtrise des consommations énergétiques liées au bâti notamment ;
- ✓ Le développement des énergies renouvelables afin de diversifier les sources de production et de sécuriser l'approvisionnement tout en minimisant l'impact climatique ;
- ✓ L'adaptation du territoire aux conséquences de l'évolution climatique.

▪ RESULTATS 2018 ET PERSPECTIVES POUR 2019 :

L'année 2018 a été marquée par :

- ✓ **L'élaboration du PCAET 2019-2025** avec notamment la **validation du diagnostic** du territoire et de l'état des lieux initial Cit'ergie, la **mise en œuvre d'un plan de communication** (dossier de presse, site internet dédié, identité visuelle Plan Climat, etc.) et le **lancement de la concertation** (3 réunions publiques et consultations en ligne via l'application Vooter).
- ✓ **La mise en œuvre d'une démarche de marché public écoresponsable.**
- ✓ **La mise en place par la Direction Générale des Services Techniques (DGST) d'une mission dédiée à l'agriculture urbaine.**
- ✓ **La réalisation d'une étude sur la logistique urbaine.**
- ✓ **La reprise au 1^{er} janvier 2019 de la subvention à l'acquisition par les particuliers de vélos à assistance électrique (VAE).**
- ✓ La poursuite de l'animation du territoire pour favoriser les économies d'énergies chez les particuliers avec la finalisation du **défi « Familles à énergies positives » édition 2018 et le lancement de l'édition 2019** (7 équipes regroupant une cinquantaine de foyers participants au 31 décembre 2018).
- ✓ La **poursuite des actions en cours**, comme les subventions pour les énergies renouvelables et l'isolation de toiture, le soutien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, etc.

Pour 2019, GPSO achèvera l'élaboration du PCAET 2019-2025. Ce Plan Climat doit être compatible avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). Il doit comprendre un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat de la Métropole du Grand Paris qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

B) Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

A l'échelle communale, selon l'article L 229-25 de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), les communes de plus de 50 000 habitants. Une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre doit être jointe à ce bilan. Il doit être mis à jour tous les 3 ans et porte sur le patrimoine et les compétences communales.

Le dernier BEGES de Boulogne-Billancourt a été réalisé sur les données récoltées en 2015. Finalisé en 2017, il a conduit à la définition d'un plan d'actions détaillé ci-dessous, actuellement en cours d'exécution :

- Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) où seront notamment étudiées les pistes suivantes : l'extension du télétravail à un nombre plus important d'agents dans le but de

réduire les déplacements domicile-travail ; la mise en place de parkings à vélos sécurisés pour inciter les agents à utiliser des véhicules propres ; la promotion du covoiturage auprès des agents municipaux,

- Poursuivre les efforts quant à l'augmentation des produits locaux et biologiques dans la restauration scolaire,
- Étudier la rénovation du bâti municipal,
- Développer la place de l'agriculture urbaine,
- Expérimenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets organiques.

En 2019, outre la poursuite de ces actions, un nouveau BEGES devra être réalisé, sur la base des données 2018, dans l'optique de réduire encore davantage l'empreinte environnementale de la Ville.